

mai 2011

BN Numismatique

Bulletin CGB-CGF n° 88

Pour recevoir par courriel le nouveau *Bulletin Numismatique*, inscrivez votre adresse courriel à : http://www.cgb.fr/bn/inscription_bn.html. Vous pouvez aussi demander à un ami de vous l'imprimer à partir d'internet. Tous les numéros passés sont en ligne sur le site [cgb.fr](http://www.cgb.fr) et peuvent être téléchargés à <http://www.cgb.fr/bn/ancienbn.html>. L'intégralité des informations et images contenues dans les *BN* est strictement réservée et interdite de reproduction.

Sommaire

- 2 PANNEAU D'AFFICHAGE
- 3 LES BOURSES
- 4-5 BIENTÔT DANS LE FRANC... LE FRANC IX FAIT DÉJÀ UN SUPER-HEUREUX !
LE MYSTÈRE S'ÉPAISSIT SUR LES 20 FRANCS 1830
- 6 LES MONNAIES DU RÈGNE DE LOUIS XIV
- 7 FORUM DES AMIS DU FRANC N° 178
- 8 COLLECTION C. FLESCHE – KELTEN GELD.
- 9 OUI ! APRÈS ONZE ANS D'ATTENTE, LE ROMAN COINS TOME IV !!!
- 10 DE 284 AD À 337 AD : LA TÉTRARCHIE ET CONSTANTIN
- 11-12 OUVERTURE D'UNE NOUVELLE BOUTIQUE : MONNAIES DE NÉCESSITÉ
COLLECTION THÉMATIQUE, COLLECTION RÉGIONALE
- 13-15 APRÈS LA BRUYÈRE... CHRISTOPHE CHARVE !
LE NUMISMATE ACCUMULE ET ACCUMULE ENCORE PLUS !
IL FAUT DIFFUSER L'INFORMATION ! ET POUR CE FAIRE LA RÉUNIR !
- 16 FRANCE VI : ROYALES ET JETONS, LOUIS XIII ET LOUIS XIV
- 17-20 AUGUSTIN DUPRÉ ET LE FRANC IX, LE VERDICT DES ARCHIVES
- 21-22 LA RECHERCHE EN NUMISMATIQUE MODERNE
UNE MONNAIE QUI FAIT DÉBAT : LA F115/13
- 23 FORUM ADE N° 081
- 24-25 VANDALISME OFFICIEL
POITIERS : APRÈS LA PLACE, LES ARÈNES !
LES PROSPECTEURS PORTENT PLAINTÉ !
- 26-27 VOUS VENEZ DE TROUVER UN TRÉSOR...
PROTÉGER LES DROITS DES INVENTEURS
- 28 BILLETS 59

ÉDITORIAL

Ce Bulletin, comme le suivant au moins, insiste lourdement sur les documents que nous souhaitons publier afin d'étayer les changements qui interviendront dans le FRANC IX.

En effet, quand on retire une ligne, quand on rajoute une ligne, quand on double ou réduit une cote, il faut bien qu'il y ait une justification ; sinon, autant photocopier le FRANC VIII, augmenter toutes les cotes de 10% comme il fut d'usage avec certains catalogues de timbres... on sait comment cela s'est terminé : un marasme sur le marché philatélique.

Bref, on ne publie pas un FRANC IX parce que le FRANC VIII est épuisé, mais parce qu'il y a du nouveau !

Ce nouveau, nous l'étayons soit en publiant des monnaies nouvelles, soit en publiant des transcriptions d'archives, soit en publiant des articles fondamentaux comme celui de Xavier Bourbon. C'est l'interprétation en quatre pages de la comptabilité de Dupré. Et oui ! Voilà une piste qui n'avait jamais été exploitée et qui est pourtant cruciale : si Dupré ne facture pas de coin à un atelier pour l'An 6... c'est qu'il n'y a pas de coin pour l'An 6 dans cet atelier, Dupré ne fabrique pas de coins gratuitement ! Donc il est certain qu'il n'y a pas de frappe en 6 « pur » pour cet atelier, mais au mieux du 6/5.

Écrire un FRANC est un très lourd travail. Quand vous souhaitez publier une variante, simplifiez-nous la tâche : rédigez clairement un article explicite en .doc, faites de bonnes photos en jpg et envoyez le dossier pour publication dans un BN. De là, une fois votre article lu et éventuellement commenté et complété par les lecteurs, l'information passera dans le FRANC suivant... à vous !

Michel PRIEUR

INSOLITE, UNE THÉMATIQUE UNIQUE !

Et il nous faut espérer que cette thématique restera celle d'une seule monnaie ! Pour le premier anniversaire de la mort de leur président dans un accident d'avion à Smolensk, les Polonais ont frappé à 50.000 exemplaires et en argent une monnaie commémorative de l'accident !



CE BULLETIN A ÉTÉ RÉDIGÉ AVEC L'AIDE DE :

ADF - ADE - Manuel ALVES DA SILVA - Xavier BOURBON - Christophe CHARVE - Sylvain CHAUSSAT - Franck CHETAIL - Arnaud CLAIRAND - Laurent COMPAROT - Joël CORNU - Louis-Pol DELESTRÉE - Stéphane DESROUSSEAUX - ledroitcriminel.free.fr - Daniel DUBUC - GOOGLE.COM - Samuel GOUET - Bernard GRESSE - Serge HAMM - Jérôme JAMBU - LES ÉCHOS - Lecteur chineur émérite - Marielle LEBLANC - Gérard LOY - MARIANNE-moneyweek.fr - MUSÉE D'ART ET D'INDUSTRIE DE SAINT-ÉTIENNE-numismaster-ordonnances.org - P. C. - Michel PRIEUR - Éric PRIGENT - Éric PRIGNAC - Emmanuel SAELENS - Laurent SCHMITT - SENA - slate.fr - SOUZIX - Jean-Marc TAVERNIER - Philippe THERET - Laurent VOITEL - wikipedia.org

PANNEAU D'AFFICHAGE

www.ordonnances.org

La mise à jour d'Ordonnances pour le mois de mars 2011 a été effectuée :

Mise en ligne de références et de textes des registres Z1b 32 (registre criminel) et Z1b 134 (mandements), règnes de Louis XII et de François I^{er}.

Document du mois : Autorisation accordée à Martin le Gault, tailleur de la Monnaie de Paris, de construire en son hôtel, situé en ladite Monnaie, une cave pour y mettre le vin de sa provision (2 septembre 1523)

Soit au total 217 nouvelles références et textes monétaires de disponibles. Le site vous propose actuellement plus de 19.600 textes monétaires mis en ligne, soit plus de 89.400 pages, et plus de 30.000 références de textes monétaires disponibles.

Les mises à jour du site ordonnances sont dorénavant interrompues faute de ouai-bemaistre, l'actuel, après de nombreuses années d'un travail de bénédictin, étant appelé à d'autres tâches. La communauté des utilisateurs - principalement universitaires - lui doit un grand remerciement. L'activité bénévole exige une connaissance approfondie du sujet mais pas une maîtrise particulière de l'informatique et toute candidature sera examinée avec un extrême intérêt par Arnaud Clairand.

RECRUTEMENTS

Oyez, oyez, nous sommes toujours en recrutement... aujourd'hui, demain, après-demain... Nous n'attendons pas que le travail vienne à nous, nous allons le chercher : il y en a donc toujours plus que nous ne pouvons en faire.

Nous avons donc toujours besoin de recruter soit des gens à former, soit des gens à compétences pointues. Mais avant de nous envoyer un CV avec photo accompagné d'une lettre de motivation manuscrite, réfléchissez... Chez nous, on travaille beaucoup et encore plus si affinités. On apprend en permanence si l'on en est capable car on ne croit jamais que l'on puisse arrêter d'apprendre. On vient travailler parce que l'on est intéressé par ce que l'on fait, pas seulement pour le salaire à la fin du mois et les tickets restaurant.

Condition *sine qua non* et sans appel pour s'engager chez nous : que l'équipe cgb.fr soit convaincue que vous pourrez vous adapter. Si le groupe ne le pense pas, c'est que vous serez plus heureux ailleurs que chez nous, ce qui n'est pas une critique.

Si vous voulez une chance d'intégrer notre équipe ou simplement tester comment se passe un recrutement chez nous, il suffit d'envoyer un cv + photo et lettre de motivation manuscrite à :

CGB - CGF, 36, rue Vivienne, 75002 PARIS.

Tel : 01 40 26 42 97 courriel : joel@cgb.fr

NOUVELLES DE LA SENA

La SENA se réunira le vendredi 6 mai à 18h30 pour sa séance mensuelle.

Celle-ci se tiendra dans la salle de lecture de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, 24, rue Pavée, Paris IV (Métro : Saint Paul, Autobus : 69, 76, 96).

La conférence de ce mois-ci portera sur un Manuscrit de la Monnaie de Paris de l'Evêque de Bayeux - 400 ans de procès pour les évaluations des monnaies et sera présentée par Mademoiselle Laurence Calmels.

La séance est ouverte à tous et l'entrée est libre.

TOUT SAVOIR : ARGENT OU OR ?

Une excellente vidéo avec sous-titres qui vous apprendra les bases de ce qu'il faut savoir pour choisir entre les deux métaux pour fuir le papier...



DIX ANS APRÈS !!

« La seule solution aujourd'hui, pour la Grèce, l'Irlande et le Portugal, comme la France, est une transformation de l'euro en monnaie commune et un retour à des monnaies nationales dont les parités seraient ajustées aux réalités économiques nationales trop disparates de la zone euro. Ainsi, nous sortirions de l'impasse économique dans laquelle l'euro nous a mis et de la grande régression sociale qu'il provoque. » Voir l'article de *Marianne* qui défend ce propos...

c'est ce que Laurent Schmitt et moi-même disions, en passant pour des fous furieux rétrogrades et réactionnaires, à qui voulait nous entendre en télés ou radios, il y a dix ans...

DANS UN GRAND MOMENT D'EXAS-PÉRATION ET DE FRUSTRATION UN CLIENT NOUS ENVOIE CE COURRIEL :

Le message typique de la boutique en ligne de la Monnaie de Paris le jour où ils ont une nouveauté...

SUITE A UN TRES GRAND NOMBRE DE CONNEXIONS, LA BOUTIQUE EST MOMENTANEMENT INDISPONIBLE. NOUS VOUS PRIONS PAR AVANCE DE BIEN VOULOIR NOUS EN EXCUSER ET VOUS INVITONS A VOUS RECONNECTER ULTERIEUREMENT. MERCI

Et dès que ça fonctionne à nouveau, c'est pour dire que l'article n'est plus disponible... Comparé à cela le site cgb.fr, quelle merveille de régularité !

BIENTÔT DANS LE FRANC...

HERCULE, L'AUTRE PROJET

Découvert dans la base Joconde, numéro d'inventaire 2009.0.836 du Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne par Bernard Gresse, un autre Hercule de Dupré :



On reste rêveur... le héros est franchement assis, faisant fi de la tradition et de la bienséance, sur ce pauvre lion de Némée ! Heureusement que c'est l'autre version qui fut choisie car celle-ci sierrait mieux sur une médaille olympique dédiée à la lutte gréco-romaine plutôt que sur un monnayage fédérateur et républicain ! Il serait intéressant de savoir si Dupré a dessiné et gravé ce projet ou s'il travaillait sur le dessin de quelqu'un d'autre.

1860 : UN CHANGEMENT DE DÉCENNIE

BIEN MAL PRÉPARÉ !

Communiqué par Sylvain Chaussat qui pourchasse systématiquement les 1860 qui pourraient cacher un 6/5, la nouvelle prise à son tableau de chasse : le 20 centimes 1860 BB en 6/5.



La répétition des cas observés dans toutes les faciales, les recherches déjà faites sur d'autres faciales comme les 5 francs en or ne laissent plus place au moindre doute. Nous ne sommes pas en face d'erreurs mais d'un modification délibérée des matrices d'origine pour les adapter à la nouvelle décennie.

Nous avons déjà publié que le changement de position dans le millésime des 5 francs or, toutes années non laurées confondues, se limitait au dernier chiffre. La matrice

ayant servi à confectionner les coins portait donc 185_.



Catastrophe en 1860, personne n'avait réfléchi (c'est du joli !!) qu'il fallait de nouvelles matrices en 186_...

Nous avons donc apparemment une modification sur tous les coins pour changer le 5 en 6 et il y aura des lignes nouvelles dans le FRANC IX pour toutes les faciales déjà confirmées.

Michel PRIEUR

LE FRANC IX FAIT DÉJÀ UN SUPER-HEUREUX !

Le super-heureux est Jean-Marc Tavernier dont l'une des pièces communiquées à la CI et d'abord classée comme standard en F.288_007 - AN 5 « pur » a été ré-examinée à l'occasion de la mise à jour générale FRANC IX.

C'est en réalité une 5/4 ! C'est donc une F.288_008, la seule certaine répertoriée et illustrée, donc l'exemplaire CI ! Une légère différence de valeur...

Cette ligne avait été créée par Christophe Charve sur la foi d'un exemplaire d'une vente Poindessault où la photo semblait bien montrer un 5/4 (Non, la photo n'a jamais été illustrée en Collection Idéale, l'ayant-droit ayant refusé qu'elle y figure. Pourquoi ? Aucune idée. Si le sujet vous intéresse, vous pouvez toujours lui poser la question !).

Bref, confirmation au delà de tout doute raisonnable et deux exemplaires répertoriés dont un illustré.

Comment est-il possible que personne, même pas son propriétaire, n'ait remarqué le 5/4 ?

Comme toujours, personne n'a regardé jusqu'à ce que Christophe Charve reprenne toutes les photos des Dupré argent dans le cadre de ses travaux UFologiques.



© <http://www.cgb.fr> © Collection Jean Marc TAVERNIER

La préparation d'un nouveau FRANC est toujours l'occasion d'un retour en arrière sur les nouvelles monnaies rentrées en base depuis le FRANC précédent et sur les anciennes monnaies à la lumière des découvertes récentes. Le cas est ici flagrant : le pointage de Christophe Charve pour la première ré-organisation des Union et Force date de 2003 et la photo de Jean-Marc Tavernier est rentrée en base de données Collection Idéale en avril 2005...

Voilà une très belle illustration de l'intérêt qu'il y a pour le collectionneur, non seu-

lement d'adhérer aux Amis du Franc et de lire le Bulletin Numismatique mais aussi et surtout de photographier correctement les monnaies de sa collection dans les séries très étudiées - Dupré sous toutes ses formes, petits millésimes en divisionnaires et en or - et de les envoyer pour rajout à la base Collection Idéale.

Bien entendu, pas de miracle probable mais il vaut mieux avoir ses monnaies regardées par cinq ou six paires d'yeux que par une seule !

Michel PRIEUR

LE MYSTÈRE S'ÉPAISSIT SUR LES 20 FRANCS 1830

Notre lecteur PC a décidément un œil impressionnant : il avait mémorisé les caractéristiques du coin de revers utilisé en 1830 pour frapper les rares 20 francs à tranches striées et les deux petits points encadrant le blason.

Quand il a vu ce coin caractéristique sur un exemplaire à tranche en creux proposé à vil prix par un marchand qui n'avait pas bien potassé son FRANC, son sang de chasseur de raretés n'a fait qu'un tour et la monnaie est entrée dans sa collection.

La voici ci-contre et ci-dessous le coin fatidique, pris sur un exemplaire à tranche striée, celui de la collection Vesta :



Reprenons toute l'histoire depuis le début, nous reviendrons ensuite à cette monnaie extraordinaire.

Quand nous rédigeons le FRANC I, nous disposons de plusieurs mois de compilation aux archives qui étaient alors à la Monnaie de Paris, des chiffres de frappe, des dates des délivrances et de toute l'expérience que réunissaient les différents contributeurs de l'époque à savoir Daniel Diot, William Paul, Michel Prieur et Laurent Schmitt, même en 1995, un total d'un bon siècle d'expérience à quatre.

À l'époque, pas d'idée préconçue sur la 20 francs tranche striée, elle existe, elle est très rare, nous pensons plutôt à un essai mis en circulation en quantité.

Avec les éditions, nous devenons de plus en plus sélectifs et, dans le souci permanent d'aider le collectionneur contre les marchands du Temple, nous retirons de plus en plus de monnaies douteuses, la **Collection Idéale** apparaît avec la Collection Kolsky, MONNAIES VI.

La collaboration de plusieurs centaines de collectionneurs permet et de regrouper des preuves de l'existence de millésimes mais aussi de démontrer que les archives sont loin d'être crédibles au pied de la lettre.

Nous généralisons donc le principe des primes offertes pour voir et photographier



LE MÊME COIN POUR STRIÉE ET EN CREUX !

les monnaies à problème non pour stimuler l'instinct de lucre mais simplement pour avoir la certitude d'avoir tout tenté.

Le cas de la 20 francs 1830 tranche striée est particulier car la falsification est possible : la version avec la tranche en creux est banale, les machines à canneler aussi, les pourris de même.

Ce qui nous étonne est de voir que cette monnaie n'est finalement pas si rare que l'on pourrait le supposer (*un confrère se vante même d'en avoir onze en stock !*), les poids relevés sont imprécis, les images d'exemplaires de référence difficiles à trouver.



Nous remarquons pourtant la présence de deux points encadrant le blason sur certains des exemplaires à tranche striée et nous créons donc dans le FRANC VII deux lignes séparées, avec et sans points.

Les inquiétudes sur les truquées augmentent car nous n'arrivons pas à étudier suffisamment d'exemplaires et nous décidons dans le FRANC VIII, principe de précaution oblige, de retirer les striées à coin de revers sans les deux points, partant du principe que ce marquage est volontaire et désigne les frappes striées.

Et voilà l'exemplaire de PC... c'est le coin marqué utilisé pour les tranches striées, indiscutablement, il est dans un état postérieur à son utilisation pour celles-ci ce qui montre que les striées ne sont pas la fin des émissions de Charles X mais s'intercalent entre des émissions de tranches en creux.

En état postérieur ? Indiscutable : le coin est cassé dans le haut gauche du blason et sur le 20, ce qui n'est pas le cas sur les striées. Mieux, le coin de droit est choqué : on voit très nettement sur le cou des marques carrées qui correspondent au choc avec les arcades de la couronne du revers.

Bref, on a le sentiment qu'il s'agit d'une frappe d'urgence ou de solde de matières qui utilise des coins précédemment rejetés, cognés ou cassés, qui sont utilisés faute de coin neufs.

On pourrait donc se demander s'il ne s'agit pas d'une monnaie frappée après la chute de Charles X, alors que l'on ne sait pas encore à quel type frapper, que les nouveaux coins ne sont pas gravés et qu'il faut pourtant fournir.

Cela ne fournit pas de réponse pour ce fameux coins à deux points : hasard ou volonté de différencier les striées ? Une chose est sûre : vérifiez vos 1830 tranche en creux pour toute utilisation du coin aux deux points !

Michel PRIEUR

Monnaies du règne de Louis XIV (1643 - 1715) (6/10)



4 SOLS AUX DEUX L.
4 Sols, 1,631g (798/1000)
Frappes : 1691 à 1700



Retrait : -



1/12 ECU
5-6 Sols, 2,287g
Frappes : 1691

Retrait : -



1/4 ECU
15-6 Sols, 6,862g
Frappes : 1690 à 1693

Retrait : -



1/2 ECU
33 Sols, 13,725g
Frappes : 1690 à 1693

Retrait : -



ECU AU HUIT L.
3-6 Livres, 27,450g
Frappes : 1690 à 1693

Retrait : -



© <http://www.cgb.fr>



© <http://www.cgb.fr>



© <http://www.cgb.fr>



www.cgb.fr_MONNAIES XXV



DEMI LOUIS D'OR
5-6 Livres, 3,376g
Frappes : 1690 à 1693

Retrait : -



LOUIS D'OR A L'ECU
12-10 Livres, 6,751g
Frappes : 1690 à 1693

Retrait : -



DOUBLE LOUIS D'OR
25 Livres, 13,503g
Frappes : 1690 à 1693

Retrait : -



www.cgb.fr_MONNAIES XXV



www.cgb.fr_MONNAIES XXV



www.cgb.fr_MONNAIES XX

Eric PRIGENT - Michel PRIEUR

www.cgb.fr

Notre lecteur Éric Prigent a réalisé une série de planches pédagogiques où les monnaies de chaque période sont présentées en avers

et revers avec toute la série monétaire concernée exposée sur une seule planche. Nous les publions dans un format suffisant

pour permettre l'impression couleur et l'affichage, soit dans une classe, soit pour le plaisir.

FORUM DES AMIS DU FRANC N° 178

BIDOUILLES



Communiquées par un lecteur chineur émérite (ce sera son pseudonyme), diverses bidouilles dont la Genèse laissera toujours le même point d'interrogation : mais enfin pourquoi des gens font-ils autant de mal à de pauvres petites pièces qui ne leur ont rien fait ?

UNE MARIANNE À LA LANGUE AGILE !

Repérée par Christophe Charve, déjà « père » du Louis XVI au long nez.

Il nous la présente :

D'ordinaire, je ne cours pas particulièrement après les coins cassés... Simples artéfacts, on peut en faire une très belle collection mais il lui manque une profondeur, une signification... Et puis parfois, on tombe sur un coin cassé qui prend une tournure cocasse voire politique. Pour ces rares, très rares cas, on peut se poser la question de savoir si la faute n'est pas intentionnelle (je renvoie à un article passé dans un des derniers *BN - Artéfact et comedia dell arte*).

Aujourd'hui, je doute que la faute soit intentionnelle en l'an 7 sur Paris... Mais voilà un type étrange : La Marianne langue agile. Pire, elle postillonne.



TYPE INTERMÉDIAIRE COMPLET !

Premier exemplaire répertorié en base Collection Idéale pour la F302/13 (5 franc an 12 W) appartenant à la Collection Gérard LOY. Le type F302, « 5 francs Napoléon empereur, type intermédiaire » est désormais complet avec cette lilloise qui doit être l'un des millésimes les plus rares de l'atelier !

ARCHIVES

Philippe Théret, qui a pris le temps d'aller aux anciennes archives de la Monnaie de Paris et qui a également pris le temps de photographier un certain nombre de textes, met en ligne sur le Forum des adf, (<http://www.amisdufranc.org/forum>), des archives que les plus patients peuvent s'essayer à transcrire. Qu'il soit chaleureusement remercié de permettre les différentes découvertes qui en découlent et qu'il soit imité par le plus grand nombre, contactez-le !



VIVEMENT UN SITE DES ADD AVEC TOUTES LES DUPRÉ EN LIGNE !

Cela permettrait de retrouver un ou plusieurs autres exemplaires de cette Dupré avec grosse cassure de coin au revers, voire de retrouver un exemplaire du même coin avant qu'il casse !

C'est Daniel Dubuc qui nous communique cet exemplaire de sa collection.

Pourquoi l'étude et la collection de coins cassés est-elle importante ? Car elle permet de constater pour un atelier donné à une année donnée que la pénurie de coins était telle que l'on a frappé avec n'importe quoi tant que ce n'était pas complètement fendu en deux !



OUI ! APRÈS ONZE ANS D'ATTENTE...

David R. SEAR, *Roman Coins and their Values IV, volume four, The Tetrarchies and the rise of the House of Constantine: the collapse of Paganism and the Triumph of Christianity, Diocletian to Constantine I, AD 284-337*, Londres, 2011, relié cartonné avec jaquette, 552 pages, n° 12501-16905 (4405 numéros), nombreuses illustrations n&b dans le texte. **Prix : 59€ - (LR73)**

Onze ans déjà se sont écoulés depuis la sortie du premier volume de la nouvelle série du *Roman Coins and their Values* de David Sear et six ans depuis la publication du dernier volume, le troisième. Annoncé depuis déjà deux ans, depuis hier, nous venons de recevoir le volume quatre de cette saga qui comptera finalement cinq tomes sur deux prévus initialement. Nous n'osions plus donner de date de parution possible, et à chaque salon ou à la boutique, la même question revenait inlassablement : « quand le nouveau volume sort-il ? ». Aujourd'hui, nous pouvons vous répondre : il est là. Il est beau, il est gros et son prix est bien placé. Nous commencerons par le dernier point, après 72€ pour le volume I, 109€ pour le volume II et 69€ pour le

volume III, le prix de 59€ pour le volume IV avec 552 pages, c'est raisonnable ! Peu d'ouvrages sont actuellement disponibles sur le marché pour cette période qui est souvent délaissée par les auteurs et moins bien traitée numismatiquement car plus difficile d'approche et d'accès !



Ce volume est-il à la hauteur de notre patience ? Globalement, nous répondrons positivement ! Il est bien conforme à ce que nous pouvions espérer et dans la lignée des trois premiers. Mais encore une fois, comme pour les deux volumes précédents, nous sommes généralement déçus par la politique des cotations. Les Romaines, c'est la réalité et nous ne cessons de le répéter : « C'est bon marché ! » Mais coter 22£ ou 40\$ un petit bronze de Rome ou de Constantinople en état superbe (EF) je ne suis pas sûr que même David Sear en proposent beaucoup à ce prix là. Le prix de 8£ ou de 15\$ me paraît difficile à tenir

pour le TTB. Aujourd'hui les prix les plus bas pour des petits bronzes de l'Antiquité tardive comme il faut le dire aujourd'hui pour le Bas Empire d'hier, sont entre 3 et 5€ pour des pièces TB, lisibles et identifiables ! « *Qui a dit que le prix des monnaies romaines était cher ?* » Nous invitons le lecteur à regarder attentivement les cotes, même dans les autres domaines car nous ne sommes convaincus que vous puissiez trouver, puis acheter un solidus d'Arles de Constantin I^{er}, VIRTUS EXERCITVS GALL en SUP pour 5500\$ (RCV. 15781) !



En dehors de l'introduction de David Sear (p. 5-7) où l'auteur met l'accent sur les difficultés nombreuses qui ont précédé la publication de ce volume, liées à la crise et aux risques de change, les 76 premières pages sont identiques aux trois premiers volumes. Si nous avons bien une idée de série qui se met en place et de continuité, chaque volume peut s'acheter seul et se suffit à lui

LE ROMAN COINS TOME IV !!!

même. Nous renvoyons le fidèle lecteur aux différents comptes-rendus des trois premiers volumes sur le sujet qui sont disponibles sur la toile.

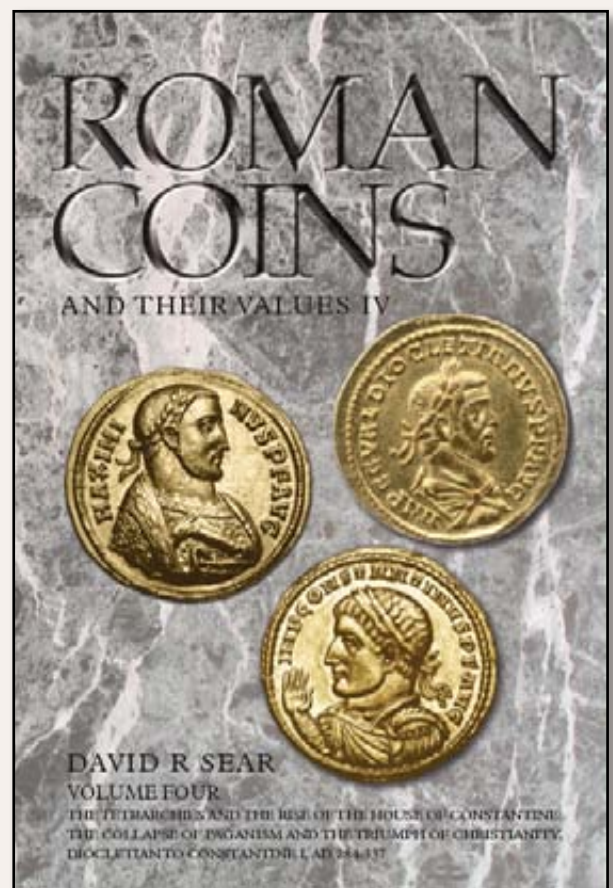
Le corps du quatrième volume commence donc à la page 77 de l'ouvrage avec Dioclétien dont le règne et le monnayage occupent à lui seul cinquante pages. En effet, si le plan des volumes précédent est respecté, à savoir la description des monnaies par métal, puis ensuite par ordre alphabétique des revers, une grande place est laissée ici au colossal monnayage saucé, classé aussi par ateliers, si importants pour la période. Toujours pour Dioclétien, la légende de revers GENIO POPVLI ROMANI occupe les pages 106 à 109 (n° 12759 à 12804). Il faudra au lecteur, non spécialiste, un peu de temps pour comprendre et se retrouver dans cette immensité de monnaies qui sont beaucoup plus stéréotypées que par le passé.

En revanche, la numérotation en continu, de ce volume (n° 12501 à 16905) perpétue celle de volumes antérieurs. Nous avons « le tour du monde en quatre-vingt jours » quand le cinquième volume sera publié avant 2020, nous l'espérons, David Sear vient de souffler ses soixante-neuf bougies, nous aurons les « *monnaies romaines en 20.000 numéros* ».



Chaque introduction historique, numismatique et économiques sur les grandes réformes monétaires ont été développées et permettent

d'avoir une meilleure appréhension et compréhension de la période. Pour les Tétrarques (Dioclétien, Maximien Hercule, Constance I^{er} Chlore et Galère) ainsi que Domitius Domitianus, nous retrouvons en fin de chaque règne une partie consacrée au monnayage provincial (colonial) pour l'atelier d'Alexandrie.



chaque règne une partie consacrée au monnayage provincial

DE 284 AD À 337 AD :

pour la dernière fois puisque ce type de monnayage s'arrête définitivement en 297 (p. 128-130 pour Domitius Domitianus).



Nous avons beaucoup apprécié le chapitre consacré aux empereurs bretons ou gallo-britanniques, Carausius (p. 183-219) et Allectus (p. 219-232) qui avec près de 400 numéros (n° 13482-13879) fait le tour du « British Empire ». Mais vous retrouverez aussi d'autres monnaies de cet empire sous les règnes de Dioclétien et de Maximien sans oublier les « sui frates » car Carausius a aussi monnayé pour ses « frères » de pouvoir !

Il manque peut-être une *stemmata* des familles impériales pour voir et comprendre les liens dynastiques et familiaux qui relient les différents personnages, essai pour la

dernière fois avec la Tétrarchie de choisir les meilleurs plutôt que les liens du sang. Ce qui n'empêchent d'ailleurs pas Dioclétien de créer des liens artificiels par mariage ou adoption, il se place ainsi dans la tradition des Julio-Claudiens ou des Antonins.

Le règne de Constantin I^{er} le Grand (306-337) le plus long de la période occupe la place la plus grande dans le corps de l'ouvrage (p. 405-491 et n° 15488-16376) mais en réalité dépasse largement ces limites avec les monnayages qui lui sont associés.

Ainsi, vous découvrirez bien les monnaies de Fausta (p. 507-511) d'Hélène (p. 511-

516), voir l'unique monnaie pour l'atelier de Constantinople de Constantia, la demi-sœur de Constantin I^{er}, la femme de Licinius I^{er}, la mère de Licinius II (p. 517, n° 16633). Vous trouverez aussi les pièces de Crispus (p. 518-539), de Delmace (p. 540-543) ou d'Hanniballien (p. 544 n° 16903-16905). En revanche, ne cherchez pas les monnaies des autres fils de Constantin I^{er}, Constantin II, Constance II ou Constans, même césars. Elles trouveront leur place dans le cinquième et dernier volume. Ce cinquième tome, couvrira la période qui s'étend de la mort de Constantin I^{er} le Grand à la fin de l'empire Romain en 476 avec la déposition de Romulus Augustule et en 491 avec la mort de Zénon. C'est une autre histoire.

Celle de notre volume IV prend fin à la page 544 et est suivie par une bibliographie simplifiée des ouvrages utilisés pour les différentes périodes (p. 545-550) et continuée par un index bien utile (p. 551-552) pour se



LA TÉTRARCHIE ET CONSTANTIN

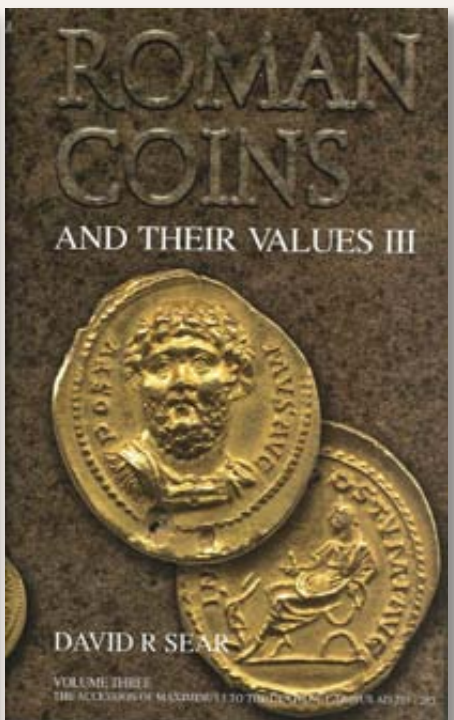
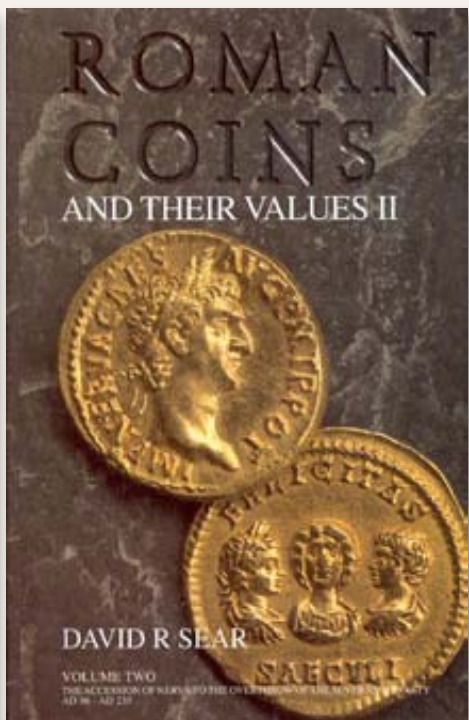
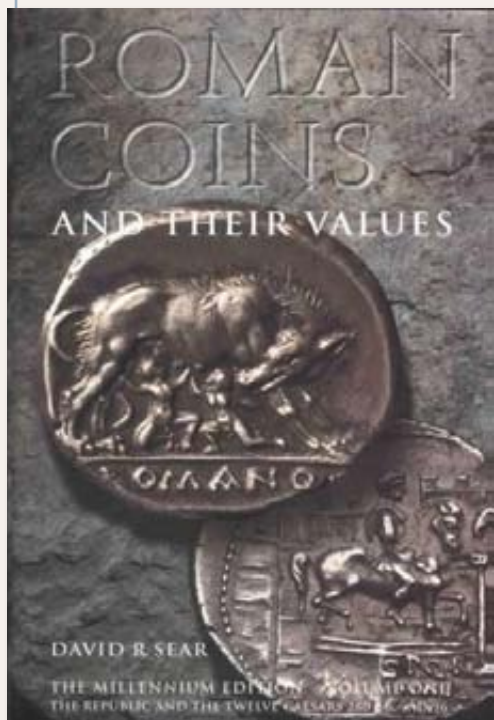
retrouver dans le dédale parfois sinueux ou tortueux des personnages de cette période ! Ce nouveau volume est à lire et à déguster immédiatement, sans modération, pour se

familiariser avec une période passionnante et attachante souvent méconnue. Le monnayage en est riche et diversifié, malgré des *a priori*, parfois trompeurs,

tellement proche de nous et de nos problèmes actuels.

Laurent SCHMITT

**NE PAS OUBLIER LES TROIS PREMIERS VOLUMES !
CLIQUEZ SUR LES COUVERTURES POUR ALLER VOIR LA FICHE**



OUVERTURE D'UNE NOUVELLE

Peu connues du grand public, les monnaies de nécessité ont été créées pendant des périodes de crise, de révolution ou de guerre. Comme leur nom l'indique, leur création fût « nécessaire » pour pallier le manque de numéraire : la valeur faciale des monnaies nationales en argent (ou en or) devenant inférieure à la valeur métal, le peuple, ainsi que l'Etat lui-même, a thésaurisé ces espèces.



Par exemple, pour la période de 1914-18, les pièces de 50 centimes, 1 franc et deux francs semeuses en argent furent précieusement et systématiquement conservées chez soi.

Quant aux monnaies de bronze, elles étaient recyclées pour fabriquer des armes et des machines de guerres... Résultat, le manque de petite monnaie s'est vite fait ressentir dans la vie de tous les jours.



Comment différencier une monnaie de nécessité d'un jeton ? Contrairement au jeton (ou à la médaille), la monnaie de nécessité a une valeur faciale.



Toutefois, il est à noter que certaines monnaies peuvent comporter des quantités de pain, de vivre (dessert, vin, repas...), voire des « BON POUR... » valables pour une danse, pour l'audition d'une musique, etc... mais nous les appellerons plutôt jetons-monnaie.

Nous pouvons distinguer plusieurs périodes différentes :



- Les monnaies de nécessité de la Révolution Française, principalement représentées par les Monnerons, et les billets de confiance (1791-1793). Vous trouverez, dans l'état actuel de notre organisation, les Monnerons classés avec les monnaies de nécessités de la Révolution (dans notre boutique Royales) et les billets de confiance avec les billets français, comme d'ailleurs les billets de nécessité 14/18.

BOUTIQUE : MONNAIES DE NÉCESSITÉ



En ce qui concerne cette dernière période, les monnaies de nécessité peuvent être classées en deux grands groupes :

POUR » pour ne pas les confondre avec les frappes de l'Etat ; aucune mention de « République Française » ne devait figurer sur les pièces.

En outre, un dépôt de garantie à la Banque de France, équivalent à la somme des valeurs faciales émises, était obligatoire. Ces monnaies étaient vouées à circuler dans une ville, un département voire même une région entière. La loi du 29 avril 1921 contre le faux monnayage légalisera définitivement ces petites monnaies.



- Les émissions « semi-officielles » : pour remédier à ces difficultés monétaires, le 16 Août 1914 l'Etat tolère enfin que les Chambres de Commerce (et autres Fédérations ou Unions de Villes et municipalités) frappent elles-mêmes des monnaies, principalement en aluminium.



Tout comme leurs grandes soeurs officielles, les monnaies de nécessité (principalement celles des Chambres de Commerce), ont aussi eu leurs essais, mais sans le mot « ESSAI » écrit sur la monnaie.

La différence entre une monnaie de circulation et son essai se fait par le métal : alors que les premières sont en aluminium, les



La valeur faciale de ces monnaies devait être précédée de la mention « BON

- La Guerre de 1870-1871 avec des monnaies de nécessité sous forme de bons et de billets, aussi bien pour ceux-ci en France que dans les colonies, à voir dans la boutique Billets.

- La Guerre de 1914-18, sans conteste la période la plus prolifique et qui va nous concerner le plus. La production de nécessités durera environ jusqu'en 1924 avant de décliner progressivement.

COLLECTION THÉMATIQUE

essais sont le plus souvent en laiton ou en cuivre, voire en argent ou en or.



Ci-dessus un essai pour Amiens



- Les émissions privées : les Chambres de Commerce ont été imitées - voire même devancées dans certains cas - par certains commerçants qui ont aussi eux-même frappés leur propre monnaie.

Même si ce procédé n'était pas légal, devant le manque de numéraire l'Etat a toléré ces

pratiques. Aucun dépôt de garantie n'était versé, la frappe était de qualité moindre que les « officielles » mais le rayonnement de ces émissions était réduit au commerçant ou l'institut lui-même. Mais c'est incontestablement dans cette catégorie que l'on pourra trouver le plus grand nombre de variétés... et de surprises !



Les monnaies de nécessité présentent des intérêts divers pour les collectionneurs :

- l'intérêt historique très localisé, d'une ville ou d'une région à laquelle le collectionneur peut s'identifier ou être attaché.

- le large choix de thèmes de collections : les Chambres de Commerce et autres regroupements de communes, les cafés-restaurants-brasseries, les boulange-

ries, les coopératives, les commerçants et industries divers, les transports en commun, les mines et forges, les monnaies militaires, les cantines et bouillons, les casinos et jeux, les bals... et bien d'autres encore !



- La multitude de formes et de métaux : en effet, les monnaies de nécessité ont été frappées principalement en aluminium, mais aussi en laiton, en cuivre, en zinc, en fer, en maillechort ainsi que quelques exemplaires en argent ou en or.

En parallèle, des monnaies de nécessité en carton (les monnaies-carton), ainsi que des timbres-monnaie (des timbres-poste inclus dans un étui métallique rond, le plus

COLLECTION RÉGIONALE

souvent en aluminium, avec fenêtre en plastique). Les revers de ces timbres-monnaie furent aussi utilisés comme support publicitaire. Pour les formes, l'imagination n'a pas de limite : outre les pièces rondes, vous trouvez des monnaies carrées, rectangulaires, triangulaires, hexagonales, octogonales, décagonales, trouées ou pas, avec et sans poinçons... et bien d'autres encore !



- La diversité de valeurs faciales : outre les 5, 10, 50 centimes et 1, 2 et 5 francs communes, nous retrouvons des pièces de 25, 35, 75 centimes...



- le rapport rareté/prix : la plupart des monnaies de nécessité ont été frappées en peu d'exemplaires mais restent à des prix très attractifs... mais encore pour combien de temps? Sur plus de 14.000 monnaies de nécessité référencées (Réf. : Rolland

Elie, MONNAIES DE NECESSITE ET JETONS-MONNAIE plus les mises à jour dans les bulletins de l'Association des Collectionneurs de Jetons-Monnaie), vous trouverez bien votre bonheur !



A noter que dans un futur proche, nous élargirons notre boutique aux jetons de bal (BON POUR UNE DANSE...), d'audition (BON POUR UNE AUDITION...) et autres timbres-monnaie et monnaies-carton...



Alors soyez vigilants aux mises-à-jour !

Laurent VOITEL

PS. N'oubliez pas les billets de nécessités dans la boutique Billets et les nécessités des colonies, tant en boutique Colonies qu'en boutique Monde !



APRÈS LA BRUYÈRE...

*Ce que l'on
cherche... Ce que
l'on trouve... À
côté de quoi l'on
passe...
Petite sociologie
du collectionneur
de modernes
françaises.*

Les Amis du Franc ont désormais un forum, techniquement performant, convivial, et sur lequel les participations vont bon train...

Ce forum doit permettre d'alimenter, aux termes d'échanges nourris, les notules, véritable bibliothèque fourre-tout de « ce qu'on a vu-découvert-analysé-recensé-classé-archivé ».
L'objet de tout ceci ?
Apprendre et comprendre, enrichir et cultiver, affranchir et instruire...



À ceux qui penserait que tout cela est un peu prétentieux, proposons de prendre un peu de recul... Il ne s'agit pas ici de donner

de leçon mais peut-être juste de titiller un peu sur la manière et la méthode.



Si vous parcourez le forum, les trois rubriques qui défrayent la chronique sont le Fil toujours chauffé au Rouge des préoccupations des ADF, les Dupré et les UNION ET FORCE. Chacune des trois rubriques tend à nous montrer, à des degrés très différents, ce qu'on pourrait qualifier de faiblesses de notre numismatique moderne.

Premier syndrome : le numismate ne cherche pas, il accumule...

Les interventions dans les sujets fil rouge montrent souvent qu'il nous arrive de poser une question par facilité plutôt que de prendre le temps de chercher.

...CHRISTOPHE CHARVE !

Deux raisons peuvent expliquer la démarche :

- « je n'ai pas le temps de chercher dans les paperasses, je vais passer à côté d'une véritable occasion si je perds mon temps ailleurs que devant des monnaies physiques ».
- « ce que j'ai trouvé, je ne l'ai jamais vu, donc c'est une nouveauté ! ».

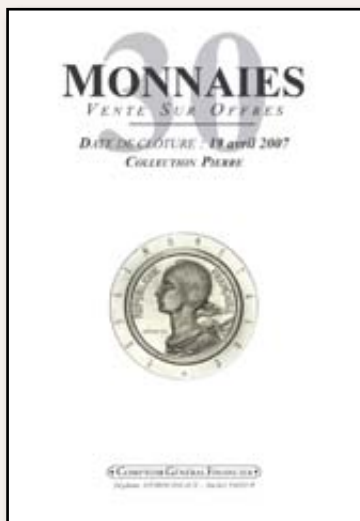
Dans ce premier cas, peu de doute, c'est plutôt ce qui qualifie l'erreur de jeunesse. Le début d'une collection est une course folle où la documentation prend trop souvent le bord devant l'attractivité de posséder d'abord et de trouver les explications ensuite...

Pour se tromper moins dans la collection, il faut se documenter!



Deuxième syndrome : le numismate n'étudie pas, il accumule...

Passé le temps des débuts, aguerri par deux-trois erreurs coûteuses, la bibliothèque s'est garnie des ouvrages de référence et des catalogues de vente glanés de ci, de là. Quelle est au juste, à ce stade, la finalité de la bibliothèque ?



- les catalogues de vente ont été ouverts en général une fois à la réception, puis sont venus garnir l'étagère sans autre utilité.
- les ouvrages de référence sont usés et annotés sur les pages du cœur de collection. Le reste de l'ouvrage est parcouru sans être usé.

La seule fonction pratique de la petite documentation ainsi constituée est de vérifier la cote de la monnaie et, au mieux, son signalement en tant que variété, variante ou autre. C'est surtout une tentative de garantir de ne pas se tromper dans son acquisition, d'autant qu'avec l'expérience vient le goût du beau dans l'état de conservation, c'est plus dispendieux !

Pour moins se tromper en collectionnant, il faut comparer!

Troisième syndrome : le numismate ne capitalise pas, il accumule...

Au fil du temps, trop long, d'acquisition de l'expérience, le collectionneur spécialisé devient un expert. Expert de sa collection qui lui fait trouver ce qui lui manque, changer ce qu'il a pour du plus beau. Il partage parfois avec quelques autres collectionneurs, mais assez peu, car rester maître de l'information, c'est croire garder un pouvoir.

Ce pouvoir, c'est surtout celui de la déception de s'apercevoir qu'un autre a trouvé avant lui ou mieux que lui ce qu'il cherchait depuis si longtemps.

LE NUMISMATE ACCUMULE...

L'expertise se traduit aussi par une exacerbation de l'envie de trouver ce qui manque ou ce que l'on n'a pas vu. Et puis, la certitude de bien connaître commence également à faire ses effets.

De fait, deux dérives prennent alors le dessus, on les voit aujourd'hui se manifester souvent dans les deux rubriques phares du forum (Dupré et UF) :

- la recherche de la « petite bête », aptitude à vouloir trouver, à tout prix et notamment celui du bon sens, la variété, le petit truc *en plus* ; ce petit détail qui fera que la monnaie acquise, même dans un état minable, sera remarquable, remarquée et valorisée... Valorisée par qui et pour qui ? Le détail devient illisible et rébarbatif pour le néophyte et l'inventeur ne valorisera sa trouvaille qu'auprès d'un nombre limité d'amateurs suffisamment avertis pour comprendre et apprécier.



- La faculté à « passer à côté » de ce qui aurait dû être vu depuis, allons, jusqu'à deux cents ans ! L'expert, dans sa certitude de connaître, perd la naïveté nécessaire à des observations fructueuses.

L'œil est tout à fait aveugle quand le cerveau est sûr de ce qu'il devrait voir ! L'expert finit donc par passer à côté du détail qui change tout. Et ce phénomène n'est pas incompatible avec le premier !

Des exemples ? Bien sûr :

- anciennement, un certain Michel PRIEUR rappelait que « dans Monnaies VI, pages 306, en bas de page à gauche, les deux 1862 étant l'une à côté de l'autre, il n'y ait pas quelqu'un qui voit que les deux 10 ne sont pas de la même taille. Il y a bien un lecteur (un seul, mais ça suffit) qui est passé à la boutique et lui a fait remarquer la différence.

Le type 1862 hybride était né ». L'expert passe à côté par habitude et orgueil de son statut d'expert.



La différence est éclatante, flagrante, criante, tout ce que l'on *veut-ante*, et personne ne l'avait remarquée en 138 ans, jusqu'à ce qu'un client ayant acheté dans MONNAIES VI, venant chercher ses lots, la fit remarquer à Michel Prieur. Enfin, alors : « *Bon sang, mais c'est bien sûr !* »

- les UNION ET FORCE, série la plus étudiée des Francs modernes, vient de se voir découvrir des « L'AN » regravés et décalés en l'an 10.

LE NUMISMATE ACCUMULE ENCORE PLUS !



On les a sous le nez depuis un moment ! Moi-même, j'en ai découvert une dans mes réserves alors que la variété venait d'être signalée : la pièce inédite était dans mes réserves depuis un an !

Sans parler de la distinction des types, si récente que même Sobin n'en n'avait rien dit, lui qui a recensé des variétés sur la seule foi de vieilles illustrations dessinées et qui disposait d'une collection qu'on peut qualifier d'inégalée depuis.

Aujourd'hui, quel néophyte ne se sent pas dérouté quand il découvre les subtilités de la série UF ?

- les 5 centimes et décimes de Dupré ne laissent pas passer une semaine sans qu'on

signale une nouvelle regravure de date, de lettre d'atelier...

Allant même jusqu'à chercher des ombres, des traces et des suppositions qui pourraient tenir



du fantôme tant le groupe d'amateurs est animé et passionné. Cette focalisation est exacerbée par la course effrénée à « la variété que les autres n'ont pas vue ».

Elle est si effrénée que le temps du recul et de la vérification n'est plus pris.

Cette focalisation sur le détail est telle qu'à côté de cela, le Décime an 7 K de la Collection Idéale, sans cédille à Française, reste inaperçu !



Pour se tromper moins dans la collection, il faut recenser, classer, archiver, partager et... se remettre en question le plus souvent possible !

Le propos de cet exposé pourra paraître partial et exagéré.

Pourtant si l'on regarde les numismatiques classiques, c'est bien l'étude, l'illustration et le partage qui ont amené la connaissance. Or, si ce travail a été fait c'est peut-être aussi que la rareté des exemplaires disponibles ou simplement leur prix a forcé les collectionneurs les plus passionnés à se consacrer à des activités autres que la seule accumulation des exemplaires.

Les collectionneurs de modernes françaises sont soit des accumulateurs effrénés, soit de grands discrets peu partageurs et parfois maladroits.



Dans les deux cas, il y a un manque cruel de méthode dans la découverte et la capitalisation des connaissances alors même que nous n'avons jamais eu autant d'outils pour être documentés, avisés, instruits.

Ces outils et l'accessibilité aisée à l'information ont même pour effet de nous rendre fainéants au point de reposer une énième fois une question plutôt que de prendre le temps de l'étude.

MAIS IL FAUT DIFFUSER L'INFORMATION !

Le problème vient de ce que les stocks disponibles et visibles ne vont pas augmenter dans le temps. C'est le contraire! Et chaque disparition de monnaies à l'occasion d'une fonte pour le poids de métal ou la dispersion de toute documentation ancienne est irréversible et préjudiciable.

Pour citer à nouveau Michel, qui réagira je pense, on ne cessera de laisser passer des pachydermes par la chatière en se fourrant la trompe dans l'œil...



... que lorsque l'on aura pris le temps de recenser systématiquement nos monnaies modernes et qu'on mettra en ligne les bases de données correspondantes.

Pourtant, la méthode est censée être d'une simplicité déconcertante. Il faudrait collectionner les photos de monnaies plutôt que les monnaies et les partager. C'est plus exhaustif et moins onéreux. Ça permet de revenir sur ce qu'on pense avoir vu, ça permet de comparer, ça permet... Plus le temps passe et moins il restera d'incertitudes.

Pour cela, la nécessité de trouver les bénévoles à même de suivre, de compiler et de publier au fil du temps ces données n'est plus à démontrer... Les Amis du Franc en ont besoin, déclarez-vous !!!

En attendant, nous accumulons sans savoir, au mieux nous perdons un temps précieux...

Christophe CHARVE

NOTE DU BN : Je rajoute donc mon grain de sel pour parler de ceux qui ont fait ce qu'il nous reste à faire : les collectionneurs américains.

Depuis pratiquement un siècle, les exemplaires les plus rares sont pistés et il n'est

pas rare que les pedigree des cuivres les plus recherchés soient suivis en collections depuis les années 1880...



Comment ont-ils fait, sans photos ? L'*American Numismatic Association*, créée en 1891, a non seulement permis de fédérer les clubs locaux (c'est un continent, ne pas oublier !) mais surtout de créer une structure de communication entre les collectionneurs. En France, cette étape a été ratée car lorsque la Société Française de Numismatique est créée, en 1865, elle

ET POUR CE FAIRE LA RÉUNIR !

va s'occuper des monnaies en France des Gaulois aux rois, les monnaies récentes à l'époque n'intéressant pratiquement personne !



Aujourd'hui, les spécialistes américains de l'*Early American Copper* (EAC) connaissent pratiquement non seulement tous les coins importants utilisés avant

1840 mais encore ils ont déterminé les paires de coins utilisées : quel coin de droit a été utilisé avec quel coin de revers. Ils peuvent donc déterminer exactement l'enchaînement de la production, la position chronologique des coins cassés, le temps et la production affectés à chaque coin, exactement ce qui est rare et ce qui ne l'est pas, ce qui est important et ce qui est anecdotique.

Si les collectionneurs actuels de cuivres et d'argents de Dupré veulent valoriser leurs collections, c'est ce qu'il faut faire : personne dans le futur ne paiera un prix sérieux pour une monnaie dont la rareté n'est pas absolument certaine.

Aux USA, collectionner les cuivres est dix fois plus passionnant que chez nous car une pièce qui sort de terre ou d'un tiroir va pouvoir être classée avec une précision quasi absolue et son degré de rareté sera évalué d'une manière parfaitement rigoureuse. Mieux : le fait de connaître les coins permet d'identifier sans discussion possible des exemplaires en état médiocre, qui resteraient sinon objets de discussions stériles. Grâce soient rendues à Philippe Thérêt, Atlas, Christophe Charve, Xavier Bourbon et tant d'autres dont la dévotion à Dupré nous donne les outils... mais ceux-ci resteront improductifs sans la participation de TOUS les collectionneurs... à vous tous la main !

Michel PRIEUR



FRANCE VI : ROYALES ET JETONS



Parution de FRANCE VI : catalogue thématique consacré aux monnaies et jetons des règnes de Louis XIII (1610-1643) et Louis XIV (1643-1715)

Après plusieurs années d'interruption, CGB relance la



série de catalogues à prix fixes FRANCE consacrés aux monnaies royales, féodales et jetons français. Le catalogue FRANCE VI propose 623 monnaies et 470 jetons frappés sous les règnes de Louis XIII (1610-1643) et de Louis XIV (1643-1715). Les monnaies ont été classées selon les numéros du « Duplessy » consacré aux monnaies royales, les jetons selon le « Feuardent ». Un large éventail de monnaies, aussi bien en or en argent, billon que cuivre sont proposées à la vente entre 10 et 3800 euros.

Parmi les monnaies emblématiques du règne de Louis XIII figurent des louis d'or (n°253846) ainsi que des demi-écus (n° 213088), quarts d'écu ou douzièmes d'écu d'argent dont la gravure a été réalisée par le célèbre Jean Warin. Un bel ensemble de doubles et

deniers tournois viennent clôturer ce règne (n°253272).

Le règne de Louis XIV est mieux représenté s'agissant d'un règne particulièrement long de 72 ans secoué par de nombreuses réformes monétaires à partir de décembre 1689. Le début du règne est marqué par la continuation de la frappe au marteau (1643-1652). France VI présente 7 quarts d'écu frappés au marteau (n°236349). Toutes les autres monnaies de Louis XIV de ce catalogue, ont été frappées selon le procédé du moulin et du balancier, dont les ateliers furent progressivement obligés de se doter à partir d'un édit du mois de mars 1645 (n°219228).



Vous pouvez retrouver tous les jetons et monnaies de FRANCE VI sur notre boutique internet en tapant le numéro d'identi-

LOUIS XIII ET LOUIS XIV



fiant se trouvant au début de chaque notice. Il est ainsi possible d'y consulter en plein écran toutes les monnaies proposées à la vente. Les photographies pour les monnaies sont contractuelles. En ce qui concerne les jetons, plusieurs exemplaires pouvant exister pour une même notice, le jeton reçu ne correspondra pas nécessairement à la photographie du catalogue ou du site.

Pour les collectionneurs de monnaies royales, n'hésitez pas à bien regarder les jetons. Avant tout pour le plaisir... mais sans oublier qu'à rareté égale un jeton sera dix fois moins cher qu'une monnaie, aussi étrange que cela puisse nous paraître aujourd'hui.



monnaies et jetons des règnes de Louis XV (1715-1774) et de Louis XVI (1774-1793). Dorés-et-déjà, n'hésitez pas à nous proposer les monnaies dont vous souhaitez vous séparer à l'occasion d'un élagage de votre collection.

Arnaud CLAIRAND



A la rentrée de septembre 2011, paraîtra le catalogue FRANCE VII consacré aux

AUGUSTIN DUPRÉ ET LE FRANC IX

NOTE DU BN : nous savons depuis longtemps que des millésimes peuvent exister dans la réalité bien que n'étant pas répertoriés dans les archives : c'est la preuve par les collections qui est indiscutable.

Il est bien plus difficile de traiter le cas inverse où une monnaie apparaît comme frappée selon les archives mais n'est pas confirmée dans les collections. En effet, on peut penser qu'elle n'a pas encore été retrouvée mais nous savons tous que le fait qu'une monnaie ait, selon les archives, été frappée en X exemplaires, en l'An Z dans l'atelier Y ne prouve en aucun cas que les coins utilisés étaient bien ceux-ci ni que les quantités étaient exactes à ces coins.

Il faut donc compléter la recherche en archives bien au-delà des listes de frappes, c'est ce qu'a fait Xavier Bourbon, allant épilucher les comptes de l'atelier, les correspondances, les factures, les transferts... Le résultat de ces longues recherches permet d'éliminer bien des pièces douteuses et de faire un grand progrès sur ces émissions souvent difficiles à lire.

Dans le FRANC VIII, un certain nombre de lignes présentent des notes qui ont toutes

la même question en filigrane : ces pièces existent-elles ?

Dès lors que la loi ou le décret ordonnant la frappe d'une monnaie est paru, il faut trois « choses » pour réaliser cette frappe : un atelier (avec des moyens humains et matériels), des coins/carrés pour réaliser cette frappe et des flans. Si l'un de ces éléments vient à manquer, la frappe n'est tout simplement plus possible.

C'est avec cette idée simple que chacune de ces différentes lignes « problématique » ou « douteuse » a été analysée.

A : atelier de Paris

Note F129 An 9 A, D, K et W : ces monnaies dont aucune photo n'a jamais été présentée dans la collection idéale, qui ne sont, pour la A et la D, pas répertoriées dans les registres de production de la Monnaie de Paris, qui n'ont provoqué aucune réaction malgré l'offre d'une prime pour en voir et en photographier un exemplaire

indiscutable, ont été supprimées dans le FRANC VII et considérées comme ayant été frappées avec des coins de l'année précédente.



Les UN DECIME AN 9 A n'ont jamais été frappés.

La dernière fabrication des coins de UN DECIME pour Paris est datée du 5 floréal An 8. Le 12 prairial suivant, la demande du Commissaire National de l'atelier de Paris, de poursuivre et de dépasser le

LE VERDICT DES ARCHIVES

quota de frappe autorisé pour la monnaie de cuivre, est refusée par l'administration « *le contingent de la Monnaie de Paris dans la fabrication de cuivre, étant considérable, il nous est impossible de consentir dans ce moment à aucune augmentation. Nous vous invitons donc C^m Commissaire, à cesser cette fabrication aussitôt que les 40 000 F restant seront délivrés.* »

Ce sera chose faite avec les quatre dernières délivrances effectuées avec des flans provenant de Rouen, les 27 prairial, 21 fructidor, 3^e et 4^e jour complémentaire de l'an 8 pour un total de 82 994,25 francs (la délivrance du 27 prairial se monte déjà à elle seule au quota de frappe alors autorisée : 39 513,80 francs).

Toute fabrication de petite monnaie cessera alors à Paris pour ne reprendre transitoirement qu'entre 1807 et 1809 et n'être effectivement réactivée qu'en 1852.

le classement de cette pièce en CNIQ 8/5 AA et non 8/6.



A l'appui de cette modification il y a aussi le fait qu'aucun coin de CINQ CENTIMES n'a été fabriqué ni envoyé à Metz en l'an 6. Les derniers coins de CINQ CENTIMES datent du 15 thermidor an 5 (soit un mois et demi avant la fin de l'année) et la production ne reprendra que le 5^e jour complémentaire de l'an 7 pour des coins à l'an 8.

Les coins suivants sont du 5^e jour complémentaire de l'an 7. Le refrappage de 2 DECIMES est donc à ajouter à celui de l'an 5 (F128/2), dont le total serait ainsi porté à $214\ 576 + 3\ 887 = 218\ 463$ pièces.

F129/29 : UN DECIME An 8/7 AA

Note F.VIII : variante douteuse, deux photos assez difficilement lisibles, pas de frappes connues en An7AA, toujours aucune photo en haute définition reçue.

La difficulté de lecture de la UN DECIME 8/7 AA laisse un doute sur son classement. Il est plus probable qu'elle soit une 8/5. En effet, il n'a été fabriqué ni envoyé de coin à Metz pendant l'an 7 (aucun revers de UN DECIME entre ventôse an 5 et le 5^e jour complémentaire de l'an 7). Sauf à trouver un exemplaire indiscutable, le classement de cette 8/7 doit être révisé en 8/5.

AA : atelier de Metz

F115/55 : CNIQ CENTIMES An 8/6 AA
Note F.VIII : deux exemplaires répertoriés issus de la même paire de coins coll. G. Marlot TB18 et MONNAIES XXVIII N°1576 B10.

Une étude un peu attentive du cliché qui figure dans la collection idéale et la comparaison avec d'autres 8/5, conduit à modifier

F128/11 : UN DECIME An 6 AA, refrappage de 2 DECIMES

Note F.VIII : toujours aucun exemplaire recensé.

Ce refrappage ne peut pas exister. En effet, il n'a été fabriqué et fourni aucun coin à l'an 6 pour Metz. Les derniers coins de UN DECIME en l'an 5 datent du 6 ventôse.

B : atelier de Rouen

F128/12 : UN DECIME An 6B, refrappage de 2 DECIMES

Note F.VIII : toujours un seul exemplaire certain répertorié, Coll. G. Colé TB25.

Il n'existe pas de refrappage de 2 DECIMES en UN DECIME AN 6 B. L'atelier de Rouen avait cessé la frappe bien avant la fin de l'an 5 et les derniers coins de

PLUSIEURS LIGNES DISPARAISSENT :

UN DECIME livrés à l'atelier l'ont été en ventôse de l'an 5 soit six mois avant la fin de l'année.



Difficile de concevoir que des coins aient été préparés et/ou modifiés ensuite.

La frappe ne reprendra à Rouen qu'avec les 1 et 2 Francs Bonaparte premier consul, en l'An 12.

La délivrance jugée en vendémiaire an 6 est à l'an 5 (F128/3), passant donc de 526 674 à 567 380 pièces.

D : atelier de Lyon

F114/13 : CINQ CENTIMES An 6 D, refrappage du DECIME

Note F.VIII : aucun exemplaire recensé, existence douteuse.



F115/20 : CINQ CENTIMES An 6 D

Note F.VIII : toujours aucun exemplaire recensé.

Aucun coin de CINQ CENTIMES n'a été fabriqué pour Lyon en l'an 6. Pour ces coins de CINQ CENTIMES, les derniers produits à l'an 5 datent du 29 messidor et

la production n'a repris que le 26 germinal de l'an 7. Que ce soit pour les frappes ou les refrappes, il n'y a donc pas eu de coin fourni pendant environ un an et demi.

Il apparaît ainsi évident que les délivrances datées du 2 vendémiaire de l'an 6 (deux de frappes et une de refrappage pour un total respectivement de 304 388 et 13 493 pièces) ne peuvent être qu'à des coins de l'an 5. Qui plus est une frappe d'environ 320 000 pièces en deux jours n'est à cette époque pas réalisable avec les moyens de cet atelier. Le montant de ces délivrances doit être ajouté à celles de l'an 5 pour des totaux respectivement de 1 187 280 pièces frappées et 287 713 pièces refrappées.

F128/13 : UN DECIME An 6 D, refrappage 2 DECIMES :

Note F.VIII : toujours aucun exemplaire recensé

Aucun coin de UN DECIME n'a été fabriqué pour Lyon à l'An 6. Les derniers coins fabriqués en l'an 5 datent du 3 messidor soit trois mois avant la fin de l'année (12 paires de carrés d'un décime). Les suivants datent du 7 ventôse de l'an 7, soit un an et demi plus tard. Les 896 pièces mises en

DES MILLÉSIMES N'ONT JAMAIS ÉTÉ FRAPPÉS...

délivrance le 2 vendémiaire An 6 ont été frappées l'année précédente et sont donc à ajouter au total de l'an 5, pour un total de 78 951 pièces refrappées.

F129/33 : UN DECIME An 8 D

Note F.VIII : toujours aucun exemplaire certain recensé, pièce douteuse

Il n'existe très certainement pas de UN DECIME AN 8 D. En effet, cette production a été autorisée par l'Administration pour permettre, au frais du caissier de l'atelier de Lyon, de ramener ses comptes à zéro. Le déficit, mentionné par le caissier à la fin de l'an 7 à l'Administration, est justifié par le rebut qui n'a jamais été mentionné/quantifié (l'écart « peut venir du déchet qu'on du faire les diverses manipulations qu'on a donné à ces flans »... et ce sur quatre années de production). On apprend ainsi qu'il manque 2 010 kg de cuivre dans les comptes du caissier de l'atelier de Lyon. Ce déficit est déterminé au moment de clore les comptes de cet atelier pour en stopper la frappe de la petite monnaie. Il n'est donc plus question de frapper des monnaies de cuivre depuis longtemps et les fournisseurs de flans pour l'atelier de Lyon ont cessé la fabrication des flans depuis le milieu de l'an 7. Seule solution pour le caissier, solliciter un autre atelier toujours en activité et payer la fourniture et la frappe

de ces pièces. Ce sera chose faite à Paris en ventôse de l'An 8, où 101 545 pièces de UN DECIME seront frappées (pour un total de 2003 kg de cuivre)... avec des outils parisiens, qui existent en quantités plus que suffisantes pour effectuer cette frappe complémentaire ! Si ces pièces sont bien versées à la caisse de Lyon, il s'agit toutefois d'une délivrance An 8 A et non An 8 D. Cette délivrance vient donc s'ajouter à celle de Paris pour l'An 8 qui se monte déjà à près de 17,6 millions de pièces de UN DECIME. Le total est donc alors porté à 17 695 315 pièces de UN DECIME An 8 A et aucune An 8D.

Note F129 An 9 A, D, K et W : ces monnaies dont aucune photo n'a jamais été présentée dans la collection idéale, qui ne sont, pour la A et la D, pas répertoriées dans les registres de production de la Monnaie de Paris, qui n'ont provoqué aucune réaction malgré l'offre d'une prime pour en voir et en photographier un exemplaire indiscutable, ont été supprimées dans le FRANC VII et considérées comme ayant été frappées avec des coins de l'année précédente.

Les UN DECIME AN 9 D n'ont jamais été frappées, l'atelier ayant cessé la fabrication depuis déjà plus d'un an (cf. F129/33 : UN DECIME An 8 D). Il n'y a plus, à cette

date là, ni flans, ni coins de fabriqués pour cet atelier.

I : atelier de Limoges

F115/21 : CINQ CENTIMES An 6 I

Note F.VIII : seulement un exemplaire signalé mais non confirmé



Aucun coin n'a été fabriqué pour Limoges à l'an 6. La CINQ CENTIMES AN 6 I n'existe tout simplement pas. Toutefois, durant l'an 6, onze délivrances de CINQ CENTIMES sont mentionnées dans le registre de fabrication.

DES COINS N'ONT JAMAIS ÉTÉ FABRIQUÉS...

Si la première de l'année ne peut être qu'à l'an 5 compte tenu de la date de jugement (9 vendémiaire) et de la quantité mise en délivrance (119 713 pièces), les 10 délivrances suivantes, qui s'étalent du 17 vendémiaire au 7 germinal de l'an 6, peuvent être à ce millésime (397 516 pièces dont 443 refrappages)... sous réserve d'avoir les outils pour le faire. Si tel est le cas, compte tenu de l'absence de coins neufs, il ne peut s'agir que de coins redatés 6/5.

Plus surprenant est le fait qu'à aucun moment au cours de l'an 6, il n'est fait mention d'un envoi de coins à l'atelier de Limoges. Le dernier envoi date du 13 Messidor de l'An 5 et l'Administration demande une dernière fois le 2 thermidor An 5 « *Au commissaire [...] si les coins qu'il a en dépôt suffisent pour terminer la fabrication de cuivre* », la réponse affirmative est datée du 21 thermidor. L'envoi suivant de coins de CINQ CENTIMES est daté du 5^e jour complémentaire de l'An 7 (donc pour des coins à l'An 8), soit presque deux ans plus tard. Par ailleurs, entre temps, l'administration indique, le 2^e jour complémentaire An 6, que « *votre atelier n'étant plus en activité, il est inutile de nous adresser chaque*

décade votre état de situation ». Est-ce à dire que l'atelier était déjà en cessation d'activité depuis la fin de l'an 5 ?... ou qu'il l'est à partir de la fin de l'an 6 ? Ce n'est pas précisé.

Quels coins ont pu servir dans le courant de l'an 6, si ces frappes sont bien à ce millésime ?



Le nombre de coins neufs fabriqués en l'an 5 (227 carrés de tête et 263 carrés de pile) ne permet d'envisager que la frappe de la moitié, au mieux des deux tiers, des quantités mises en délivrance en l'an 5 et 6 (9,6 millions de pièces frappées ou refrappées). Cette production paraît importante au regard du nombre de coins fournis, près du double de ce que l'on observe habituellement pour ces coins (plus de 36 500 frappes par coin de revers contre une moyenne plutôt comprise entre 18 000 et 20 000 à cette

période). Les dates de mise en délivrance laissent toutefois planer un sérieux doute, il paraît en effet difficile d'indiquer avec certitude que la mise en délivrance ait été différée, pour s'étaler sur plus de six mois l'année suivante.

Il n'est donc pas impossible que des 6/5 aient été produites et ce d'autant plus que le 4^e jour complémentaire de l'An 5 l'Administration demande la difformation des coins ne pouvant plus servir en application de l'article 30 du titre 3 de la loi du 22 vendémiaire an 5. Ce faisant l'Administration demande que les carrés de pile (coins de revers) soient renvoyés à Paris « *afin que nous fassions faire les changements pour qu'ils puissent être utilisés.* ».

Nous ne disposons malheureusement pas des courriers accompagnant ce renvoi et l'éventuel retour des carrés modifiés. La production au millésime 6/5, si celui-ci devait être confirmé, serait alors de 397 073 frappes et 443 refrappages, et les coins pouvant alors être issus de l'atelier de Limoges, comme de n'importe quel autre atelier pour lequel des coins à l'An 5 ont été fabriqués.

DES MATIÈRES N'ONT JAMAIS ÉTÉ LIVRÉES...

K : atelier de Bordeaux

Note F129 An 9 A, D, K et W : ces monnaies dont aucune photo n'a jamais été présentée dans la collection idéale, qui ne sont, pour la A et la D, pas répertoriées dans les registres de production de la Monnaie de Paris, qui n'ont provoqué aucune réaction malgré l'offre d'une prime pour en voir et en photographier un exemplaire indiscutable, ont été supprimées dans le FRANC VII et considérées comme ayant été frappées avec des coins de l'année précédente.



Nul besoin de chercher des UN DECIME AN 9 K, cette pièce n'a jamais été frappée. La fabrication des coins de UN DECIME

pour Bordeaux a cessé après le 7 floréal An 8. Ces coins seront envoyés le 14 floréal suivant et seront les derniers transmis à Bordeaux pour la monnaie de cuivre.

La frappe a cessé à la fin de l'an 8 et les délivrances du 21 ventôse An 9 correspondent à un reliquat de production des CINQ CENTIMES et UN DECIME produites l'année précédente.

T : atelier de Nantes



F115/14 : CINQ CENTIMES An 5 T
Note F. VIII : un exemplaire signalé par Ph. Bouchet, sans photo, existence discutable. Seul existe probablement le refrappage.
F129/9 : UN DECIME An 5 T

Note F. VIII : quatre exemplaires illustrés en collection idéale, V. Gallais TB15, Philémon B12, S. Harle B11 et M. Reynaud AB5, de cette monnaie qui n'est pas répertoriée dans les registres de fabrication.

Que ce soit pour les CINQ CENTIMES ou les UN DECIME, il est mentionné des frappes et des refrappages dans le FRANC VIII or il n'est mentionné nulle part dans les registres de fabrication de frappe sur flans neufs à Nantes ni dans un cas ni dans l'autre. En revanche, toutes ces productions sont mentionnées dans les registres de fabrication comme des refrappages. Il convient donc de s'interroger sur le caractère « flan neuf » des frappes rapportées comme telles.

Pour les UN DECIME, l'état dans lequel se trouvent les monnaies répertoriées rend difficile une identification sans conteste (de AB5 à TB15) et il est tout à fait envisageable que les stigmates de la refrappe aient disparu à l'usage. Même la TB30 de la collection idéale reste difficile à juger du fait d'une corrosion importante de toute la surface de la pièce. L'existence de cette UN DECIME sur flan neuf est tout aussi discutable qu'elle l'est pour la CINQ CENTIMES et très vraisemblablement, ne s'agit-il que de refrappages.

LA RECHERCHE EN NUMISMATIQUE MODERNE



Identifiée comme une CINQ CENTIMES An 5 R/A Coq/Corne dans la [Collection Idéale](#) et dans le [FRANC VIII](#), cette F115/13 a fait débat et n'en a pas encore fini. En cause ? son identification, sa « lecture » et ce qu'elle est exactement.

Différentes discussions ont eu lieu entre détenteurs de cette monnaie (on en connaît aujourd'hui au moins six exemplaires), des ADF qui se sont attelés à sa « lecture » et deux spécialistes [cgb.fr](#).

Ce qu'il faut retenir de ce « petit exercice » : il faut parfois admettre que « l'on ne sait pas ». Il peut y avoir des faisceaux d'indices, des preuves qui nous permettent de confirmer ou d'infirmer une hypothèse ou une affirmation...il arrive aussi que faute d'éléments indiscutables, on ne puisse conclure de manière certaine.

La base de cette analyse est la monnaie présentée dans la collection idéale en TTB48

et donnée comme une CINQ CENTIMES An 5 R/A coq/corne.

Cette monnaie a manifestement été frappée avec un coin dont la destination initiale n'était pas celle qui apparaît sur son revers. Dit autrement : le coin a été modifié. Il s'agit d'une regravure du coin, la question est : « quel est le coin d'origine ? »

Il s'agit d'une An 5, le millésime n'a pas été retouché, il s'agit d'une frappe à Orléans, le R et le coq en attestent. Qu'est ce qui se cache dessous ?

En l'an 5 quels sont les ateliers qui produisent des CINQ CENTIMES : Paris, Metz, Rouen, Strasbourg, Lyon, Limoges, Orléans, Nantes et Lille. Ca fait huit combinaisons possibles...on peut en effet retirer Orléans de cette liste.

Examinons alors les différents de chacun des directeurs de ces ateliers :

- A : Paris : une corne d'abondance
- AA : Metz : un casque corinthien
- B : Rouen : un vase
- BB : Strasbourg : une gerbe

UNE MONNAIE QUI FAIT DÉBAT : LA F115/13

- D : Lyon : un lévrier assis
- I : Limoges : un tournesol
- T : Nantes : une ancre
- W : Lille : un caducée

Ce qui dépasse sous le coq de Despine est apparent dans le quart inférieur gauche du différent et dépasse sous la poitrine du coq et devant ses pattes.

Première hypothèse : c'est une cassure de coin, un excès malheureux de métal à cet endroit...auquel cas il faudra regarder sous la lettre d'atelier pour se faire une idée. Nous y viendrons dans la deuxième partie de ce développement.

Commençons par la deuxième hypothèse : cet excès est issu d'un différent : lequel ? Il faut faire un peu de géométrie et du dessin. La forme de ce qui dépasse du coq élimine deux types de différents :

- ceux dont la base est large et plane : le vase de Rouen, la gerbe de Strasbourg, le lévrier de Lyon ;
- ceux dont la partie inférieure est fine, effilée et/ou allongée : l'ancre de Nantes et le caducée de Lille.

Que reste-t-il ?

- le casque corinthien identifiant l'atelier de Metz...impossible à placer sous le coq...un peu comme ceux dont la base est large. Qui plus est une double lettre (AA) sous le R se verrait beaucoup mieux que ce qui se

trouve exactement sous cette lettre. Nous pouvons donc éliminer cette hypothèse. ...il reste alors de la liste initiale :

- le tournesol de Limoges et
- la corne d'abondance de Paris, qui est l'identification première.

Il faut donc aller chercher des cornes, des tournesols (pas ceux de Van Gogh bien évidemment...mais ceux de Dupré) et « notre » coq.



L'exercice consiste maintenant à les superposer pour essayer de voir ce qui pourrait coller le mieux...commençons par le classement actuel de cette pièce...en R/A. C'est donc une corne qui doit se trouver sous le coq. Prenons une/des cornes et adaptons les à la gravure présente, cherchons des coq/corne et essayons de retrouver des caractéristiques qui soient analogues à l'exemplaire que nous avons sous les yeux.

Lorsque l'on a une gravure Coq/Corne, les résultats ont généralement les formes suivantes (figure 3).



La corne est bien apparente et plusieurs positionnements existent laissant dépasser soit le haut de la corne soit le bas, très fin. Le coq a beau être « imposant », il ne permet pas de masquer une gravure effilée comme l'est la corne d'abondance. Le coq a une orientation verticale et la corne une orientation horizontale : impossible de masquer complètement l'un avec l'autre. Maintenant mettons un tournesol au même endroit...

COQ, CORNE ET TOURNESOL...



La différence de recouvrement est importante et l'excroissance sous le ventre du coq collerait pas trop mal avec la feuille gauche du tournesol, la superposition est bonne.

Ceci dit, il reste deux grosses incertitudes :

- Où est passé la fleur ? En effet si la feuille est clairement apparente, la fleur en elle même a totalement disparu.

- Quelle est la lettre sous le 'R' d'Orléans ?

Deux éléments d'incertitude ... en effet, la gravure du différent est incomplète... mais surtout la lettre sous celle de l'atelier peut laisser planer un doute...

Pour conclure sur cet aspect, si la corne me paraît impossible à placer à cet endroit, avec

les indices que nous avons, le tournesol est l'hypothèse la plus probable. Il reste une incertitude, l'absence de la fleur du tournesol.

Penchons nous maintenant un peu sur la lettre d'atelier.

Ce qui a fait identifier cette pièce en R/A c'est la toute petite excroissance qui figure au sommet du R.

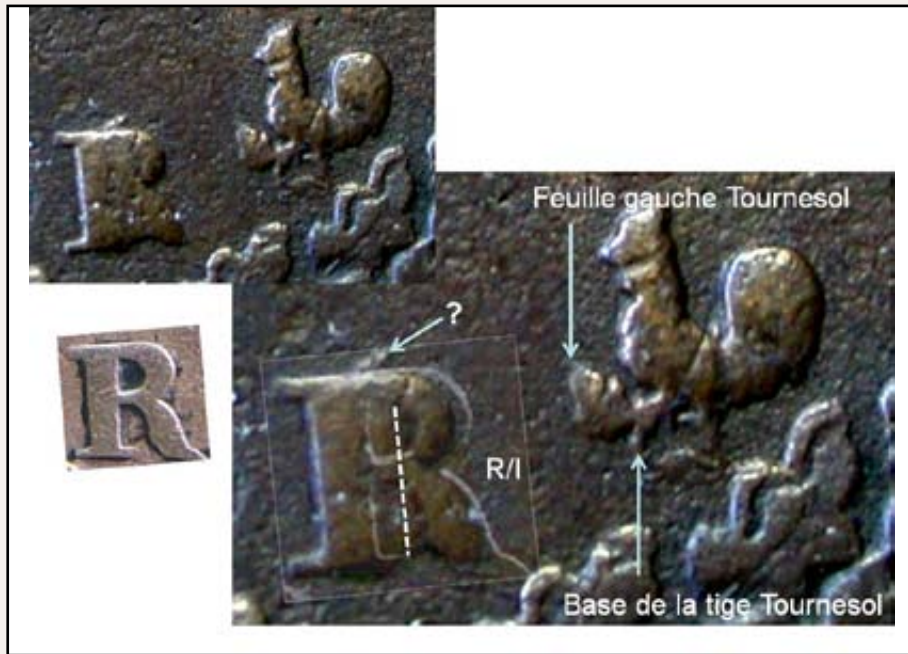


Sauf que ce 'A' ne correspondrait pas du tout à ce que l'on vient de détailler à propos du différent du directeur. Donc oublions la première partie de la démonstration et concentrons-nous uniquement sur la lettre d'atelier.

Le R est écrasé et la seconde insculpation probablement insuffisante, pas assez profonde pour n'être que celle qui serait visible. Du coup, on a deux lettres écrasées l'une dans l'autre. Superposons un 'A', en l'ajustant à la pointe du 'R' (l'échelle étant alors donnée par la position et la taille des feuilles de la couronne). Sur le côté droit, les deux lettres devraient être à peu près confondues... en revanche sur le côté gauche, on ne devrait pas retrouver la verticale aussi nette et tranchée du 'R' telle qu'on l'obtient sur cet exemplaire.



R, I ET A...



Que conclure alors... si ce n'est que le 'I' est la seule lettre qui tient sous ce 'R' ?... tel est bien le sentiment qui prédomine à l'issue de cet exposé. Mais il s'agit d'une conclusion par défaut.

Cette démonstration ne répond pas à deux interrogations :

- Où est passée la partie haute du tournesol... quelqu'un aurait-il « cueilli » la fleur ? ... pour ne nous laisser que les feuilles ... ce ne serait pas la première fois que l'on a pas le différent en entier sous une regravure

- A quoi correspond la petite excroissance au sommet du 'R' ?

Si le sentiment premier est fondé sur un faisceau d'indices, il reste effectivement des zones d'ombres pour lesquelles la réponse est : on ne sait pas, on ne peut pas être sûr sans discussion possible (voir message Stéphane Desrousseaux ci-dessous)

Quatre autres pièces ont été passées au crible... toutes issues du même coin de revers... et avec toutes les mêmes inter-

rogations issues des mêmes « défauts »... et donc ne permettant pas de trancher de manière irréfutable.

Faute de disposer d'un exemplaire dont l'usure lèverait ces doutes... il nous faut « vivre » avec... sans que ce soit forcément grave... et puis, cela ne fait-il pas le sel de toutes ces recherches ?

Réponse de Stéphane Desrousseaux à propos de la monnaie de Stéphane Harle, similaire à celle étudiée ici :

« J'ai regardé votre monnaie et nous avons passé avec Éric une bonne demi-heure à faire tous les montages possibles et imaginables... rien de probant à 100%. Si le tournesol est ce qui semble être le plus probable à l'oeil, lorsqu'on place un tournesol pur sur les pourtours du différent de votre exemplaire il n'y a pas d'imbrication ce qui signifie que ce n'est pas un tournesol... Il se peut aussi que ce soit une bavure ou une cassure de coin mal placée. Pour ce qui est de la lettre d'atelier, lorsqu'on positionne un I sous le A, même chose, ça ne colle pas tout à fait. Donc pour le moment, étant donné que l'on n'a toujours pas une base Dupré, nous sommes contraints de considérer votre monnaie comme techniquement inclassable. Mais conservez-la bien : ce qui n'est pas classable aujourd'hui le sera très certainement d'ici quelques années !! »

Xavier BOURBON

FORUM ADE N° 081

LA PREUVE PAR LA CHINE

La suite de notre article du BN087 sur les billets chinois de la banque des morts se conclut sur cet extraordinaire Hell Bank Note qui est sur le modèle euro, le 500€ à l'avant, le 100€ au revers, couleurs et type exactement respectés, que nous a apporté notre lecteur Serge Hamm.

Si les morts chinois veulent que l'euro les accompagne au pays des ancêtres, et non plus le dollar US, c'est que celui-ci n'est plus crédible alors que l'euro, lui, semble commencer à devenir une valeur réelle.

Il ne faut pas oublier la portée symbolique de ce que l'on attribue aux morts, c'est au-delà du mensonge : c'est donc la stricte vérité. Quand à la faciale en dollars, c'est toujours la référence au dollar Hong Kong.

Pour les amateurs, ce Hell Bank Note est également révolutionnaire sur un point très important : on y voit une femme, mieux, elle est de type européen ce que je n'ai personnellement jamais vu sur un Hell Bank Note... est-ce l'influence de Walt Disney ?

Le dieu de la richesse, usuellement omniprésent, n'est plus là qu'en filigrane, c'est le cas de le dire. Révolutionnaire ! Hommage à nos amis chinois, ce hell bank note est publié dans le BN088, et le 8, dans la symbolique chinoise, est le chiffre de la richesse, pour les vivants comme pour les morts !

Michel PRIEUR



LES PROGRAMMES DE LA MONNAIE DE PARIS

Depuis plusieurs années la Monnaie de Paris s'efforce de nous fournir une diversité de séries thématiques dans l'élaboration de ses programmes monétaires annuels.

Alors que certaines thématiques peuvent nous paraître intéressantes, d'autres que je cataloguerais de « farfelues » sont à mon sens dénuées du moindre intérêt numismatique.

J'ai toujours pensé que s'il faut collectionner des monnaies telles que «Blake et Mortimer» l'an passé, ou «XIII» cette année, autant collectionner les médailles touristiques de «Disneyland», ça coûte beaucoup moins cher et elles sont tout aussi jolies. Mais cela n'engage que mon avis personnel bien évidemment.

Et l'anniversaire du Franc !! ???

En 2010, suite à la lecture attentive du programme monétaire de la Monnaie de Paris, j'ai trouvé relativement dommage, voire limite aberrant, que la monnaie de Paris ait trouvé normal de commémorer le «Stade Toulousain», les 'Girondins de bordeaux', le TGV et la gare de Lille, Marcel Dassault, Mère Térésa ... Blake et Mortimer ... et j'en passe ... alors qu'elle a totalement omis les 650 ans du Franc



... Une belle monnaie commémorative à l'effigie du «franc à cheval» aurait été bien sympathique ... non ?

J'ai ouvert la discussion sur la page officielle de la Monnaie de Paris sur un célèbre site social.

Ce message a maintenant bientôt un an, et c'est avec beaucoup de déception que je constate que personne n'a pris le soin de répondre. Peut être se sont-ils sentis «bêtes» sur ce coup là ... ou du moins dépourvus de réponse ...

La réponse est peut-être tout simplement qu'ils n'avaient pas envie de réaliser une simple copie de la « Morabinito » portugaise de l'année précédente ...

Notons que la Monnaie de Paris a tout de même pensé au 50° anniversaire du nouveau Franc, c'est déjà ça ...

Mère Térésa ..

Pour le programme monétaires de 2010, ce qui m'avait également choqué, c'était la pièce de 500 euro OR de mère Térésa : je trouvais assez impensable qu'une institution monétaire se fasse de l'argent sur le dos d'une

personne qui a consacré sa vie à soulager la misère et la pauvreté (si au moins ils auraient reverser un pourcentage des bénéfices à son œuvre caritative !).

Pour 2011, le programme continue certaines mêmes thématiques toutes aussi dénuées d'intérêt commémoratif, ce que je trouve vraiment dommage ...

Histoire de France

Cependant il faut tout de même noter une nouvelle thématique sur «l'Histoire de France» qui verra le jour à partir de cette année, et qui nous amènera enfin un peu de beauté numismatique ...

Une monnaie pour moi se doit de nous narrer une histoire et que demander de plus si cette dernière retrace l'Histoire de France avec un grand H ? Nous devrions donc découvrir cette année Clovis, Charlemagne et Charles le Chauve au cœur de la numismatique française. Je ne peux que m'en réjouir et je suis donc impatient de voir arriver les trois premières monnaies de cette nouvelle thématique.



Emmanuel SAELENS

VANDALISME OFFICIEL

Le patrimoine archéologique de Poitiers détruit : bis repetita !

Poitiers étant un vaste site archéologique, pour éviter le renouvellement d'incidents comme tels incidents, je milite depuis plusieurs années en faveur de la création d'un service d'archéologie municipale, à l'instar d'autres villes comme Nantes. Ce service devrait permettre de sensibiliser en amont les entreprises réalisant les travaux, de les accompagner, et ainsi mieux préserver, connaître et faire connaître notre patrimoine archéologique et notre histoire. Depuis de trop nombreuses années, la Mairie reste sourde à ces demandes pourtant portées par de nombreux universitaires. Cette situation vient une nouvelle fois de se solder par une destruction archéologique d'ampleur et qui aurait pourtant pu être facilement évitée...

Les arènes antiques de Poitiers, construites au I^{er} siècle, figurent parmi les plus grandes de l'ancienne Gaule. Ce vaste édifice elliptique d'environ 150 x 120 mètres a fait l'objet d'importantes destructions en 1858, mais nombre de vestiges autrefois apparents sont encore conservés et se sont retrouvés enfouis dans le sol. Plusieurs parties s'élèvent encore à plusieurs mètres de hauteur et sont visibles depuis le domaine public ou alors dans

poitiers
patrimoine

Rue des Arènes : chantier stoppé et plaintes en cours

Après les coups de marteau-piqueurs sur les murs antiques de la rue des Arènes, voici les coups de gueule. Un citoyen et une association se mobilisent.

Le 9 mars en fin d'après-midi, le Poitevin Arnaud Clairand découvrait qu'une tranchée réalisée rue des Arènes-Romaines avait conduit à la destruction de nombreux murs antiques (NR du 11 mars). Le lendemain, les travaux entrepris par GRDF à cet endroit pour la pose de conduites de gaz étaient stoppés par le service régional d'archéologie. Ils ne reprendront sans doute pas avant le 21 mars, le temps que les archéologues de l'INRAP (*) fassent les relevés nécessaires.

"Un grand débat sur l'archéologie en danger"

Arnaud Clairand (à droite) veut organiser prochainement un débat sur l'archéologie à Poitiers avec des universitaires de renom.

Le lendemain de sa découverte, Arnaud Clairand s'était rendu au commissariat pour déposer plainte contre X pour « destruction de site archéologique ». « Plainte qui n'a pas été prise en considération au motif qu'il n'avait pas d'intérêt à agir en son nom propre. » Très prochainement, un autre sera déposé par une fédération d'associations de défense du patrimoine habitée à aller en justice, assure-t-il. Ce dossier a par ailleurs été au directeur régional des affaires culturelles pour qu'il fasse dresser procès-verbal de ces destructions. Dans cette affaire, la mairie de Poitiers, qui avait délivré l'autorisation de travaux en janvier 2011, s'est tournée vers le maître d'ouvrage, arguant qu'il n'avait sans doute pas pris toutes les dispositions nécessaires en matière de préservation archéologique. Le « feuillet » de la rue des Arènes n'est donc pas fini. Dans quelques semaines, Arnaud Clairand envisage d'organiser un débat sur « Poitiers, site archéologique en danger » avec des universitaires, la DRAC et la mairie...

Jean-Michel Gouin
(*) Institut national de recherches archéologiques préventives.

POITIERS : APRÈS LA PLACE, LES ARÈNES

les structures de maisons plus récentes dans lesquelles elles ont été intégrées. Cet édifice, bien connu des historiens, a fait l'objet de plusieurs études et relevés dès l'Ancien Régime consultables sur le site du service de l'Inventaire de la Région Poitou-Charentes

<http://inventaire.poitou-charentes.fr/resources/albums/arenespoitiers/index.html>



Le 17 janvier 2011, un arrêté municipal du service espaces publics de Poitiers, a autorisé le creusement d'une tranchée dans la rue des Arènes Romaines afin de mettre notamment en place un réseau de distribution de gaz. Cet arrêté a été délivré au mépris des règles les plus élémentaires de l'archéologie et sans surveillance archéologique pendant les travaux. En effet, nombre de plans existent et la toponymie ne laisse pas de place au doute. En 2007, l'amphi-

théâtre a même été reporté sur les plans du secteur sauvegardé de Poitiers commandé et réalisé à l'initiative de la Mairie de Poitiers. Il s'agit d'un site archéologique dûment recensé avec des vestiges en place situés à moins de 20 centimètres sous le niveau du sol... et pourtant !



Des tranchées ont été creusées pendant plus de trois semaines par une entreprise de travaux publics sous-traitante de GRDF. D'après le témoignage de plusieurs riverains, les travaux ont dû accuser deux semaines de retard car les ouvriers ont eu quelques difficultés à casser les murs constitués d'un mortier romain particulièrement dur ! Pendant plus de deux semaines ils ont usé de marteau-piqueurs pour détruire méthodiquement ce site sans que personne ne s'en émeuve alors que le site se trouve sur le domaine public, dans

l'hyper-centre de Poitiers, à moins de 250 mètres de la Mairie.



Le 10 mars, en fin d'après-midi, en passant par hasard dans cette rue, j'ai découvert l'étendue des dégâts.



La rue des Arènes romaines était éventrée sur plus de 75 mètres et apparaissaient de nombreux murs antiques en petit appareil

VANDALISME OFFICIEL

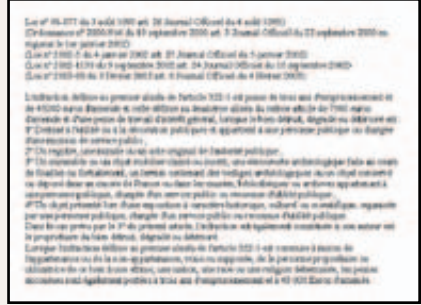
dont la plupart présentaient des cassures récentes ainsi que des traces de marteau-piqueurs. Le mal avait été fait et un bon tiers de la tranchée avait même déjà été rebouché, le reste devant l'être dans les jours suivants. J'ai immédiatement prévenu le Service Régional de l'Archéologie Poitou-Charentes dont une représentante s'est rendue dans la soirée sur place et a fait suspendre les travaux dès le lendemain.



Ces destructions inqualifiables qui émaillent trop régulièrement la capitale poitevine (cf. [BN082 affaire de la place de la Mairie de Poitiers](#)) ont été relayées par la presse tant audiovisuelle qu'écrite. Des représentants de la Mairie se sont publiquement déclarés victimes de ces destructions,

ce site étant la propriété de la commune. Cette attitude est pour le moins étonnante puisque la Mairie de Poitiers a délivré, sans discernement, l'autorisation de creusement de ces tranchées.

Les élus Europe-Ecologie Les Verts faisant partie de la majorité municipale, ont toutefois demandé au maire de déposer plainte pour destruction d'un site archéologique lui appartenant et notamment parce que la ville de Poitiers se considérait « victime ». Presque deux mois après, la Mairie ne semble pas être allée sur le terrain judiciaire et l'on se demande bien pourquoi ?



A titre personnel, j'ai bien tenté de déposer plainte contre X pour destruction de site archéologique (Code pénal, article L 322-2) mais le commissariat de Poitiers

a refusé de prendre ma plainte au prétexte que je n'avais pas d'intérêt à agir, n'étant pas victime. Le préposé m'a indiqué qu'il revenait à la Mairie de porter plainte !



Afin que cette affaire ne soit pas enterrée et de faire cesser toute nouvelle destruction archéologique à Poitiers, j'ai informé par courrier recommandé le Directeur Régional des Affaires Culturelles, M. Jean-Paul Godderidge de ces destructions volontaires sur un site archéologique.

S'agissant d'une infraction, je lui ai rappelé l'article 40 du Code Pénal précisant que tout fonctionnaire au courant d'un délit dans l'exercice de ses fonctions se devait de transmettre ladite information sans délais au procureur de la République.

LES PROSPECTEURS PORTENT PLAINTE !

Par ce même courrier, j'ai demandé que des procès-verbaux soient dressés.



Au bout de trois semaines les tranchées ont été rebouchées et aucun procès-verbal ne semble avoir été fait en dépit de renouvellement de demandes insistantes et répétées. Mi-mai, si aucune action n'a été engagée, je n'aurai d'autre choix que d'écrire au Procureur de la République afin de savoir s'il a obtenu transmission du dossier de

la part du directeur régional des Affaires Culturelles.

Début mars, j'ai contacté M. Grégory Compagnon, président de l'association HALTE au Pillage du Patrimoine Archéologique et Historique (HAPPAH) afin qu'il porte plainte, or l'objet de l'association ne semble pas lui permettre d'estimer en justice pour de telles destructions, ce qui semble évidemment surréaliste...

La Fédération Européenne des Prospecteurs a été saisie et a heureusement déposé plainte. Nous marchons sur la tête ! Ce n'est plus l'Etat qui porte plainte pour destruction de site archéologique, mais une fédération souvent décriée par l'Etat qui se charge de faire appliquer la loi en matière d'archéologie ! Le Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que les plus hautes autorités archéologiques françaises apprécieront la position congelée du

Directeur Régional des Affaires Culturelles Poitou-Charentes, aussi incompréhensible que munichoise.

Comment justifier l'inaction de l'Etat en la matière ? A suivre, espérons-le !

Arnaud CLAIRAND



UN COURRIEL INTÉRESSANT

NOTE DU BN : cet échange entre un visiteur de hasard et moi-même est intéressant car il montre les vraies questions qui se posent et surtout la manière dont, en France, les incohérences entre les différentes pratiques et interprétations et la suspicion permanente amènent à un seul résultat : la destruction de l'information scientifique. Notons également en marge de cette réflexion que l'intérêt des mercantis spécialistes des filières d'exportation est de faire peur et de colporter toutes les déclarations les plus outrancières des fanatiques de l'archéologie à la soviétique.

Plus certains « archéologues » feront peur au public, plus les mercantis contrebandiers auront intérêt à colporter ce message car ils gagneront d'autant plus d'argent en payant donc des queues de nèfles ce qui aura été trouvé par des gens terrorisés, même en trouvailles de hasard « pures » et donc indiscutablement légales. L'article est illustré de photos de monnaies de trésors que nous avons publiés et/ou déclarés et vendus. Pour voir la fiche de la pièce, cliquez sur l'image.



Bonjour,
J'ai bien lu votre page sur [»Vous venez de trouver un trésor...«](http://www.cgb.fr/monnaies/tresors/trouvtrésor.html) <http://www.cgb.fr/monnaies/tresors/trouvtrésor.html> « Et à propos du passage suivant, «*Que ne faut-il pas faire ?* » : « *Il ne faut pas fouiller vous-même le lieu de la trouvaille : si des monnaies s'y trouvent encore et sont découvertes par les archéologues qui procéderont éventuellement à une fouille scientifique, elles vous appartiennent comme le reste du trésor monétaire mais il faut préserver le lieu intact.* »



Je ne suis pas d'accord avec vous... je ne trouve cette information nulle part et il me semblait bien que justement, les monnaies

qui restaient encore enfouies n'appartenaient qu'au propriétaire...

Que pouvez-vous m'en dire ?
Cordialement

SOUZIX



Bonjour !
De ce que je relis nous sommes d'accord : la totalité du trésor est un tout et si vous déclarez le trésor aux archéologues avant d'avoir excavé la totalité il est clair que vous devez bien préciser que vous n'avez pas tout extrait en toute conscience pour préserver l'information scientifique mais que vous revendiquez la propriété de la totalité de l'ensemble comme inventeur.

Le cas échéant, contactez-nous et nous vous trouverons un juriste, genre Cabinet Lefebvre, reconnu au sein des services de l'État.

Michel Prieur

VOUS VENEZ DE TROUVER UN TRÉSOR...

Bonjour,
C'est très ambigu tout ça... dans tout ce que j'ai lu, les inventeurs d'un trésor sont tenus de déclarer etc... mais de ne surtout pas continuer à chercher, de façon à protéger le site pour les archéologues, ce que je comprend tout à fait !



Il n'est jamais précisé qu'en plus, ils doivent dans leur déclaration préciser qu'ils revendiquent la propriété de ce qui sera trouvé par les archéologues par la suite, si fouille il y a !

Je reformule ma question : celui qui trouve fortuitement un lot de monnaies, va déclarer de suite, ok, en se doutant bien qu'il en reste encore sous terre, MAIS, s'il ne précise pas dans sa déclaration qu'il revendique ce qui reste encore sous terre, il ne pourra prétendre à rien de ce qui sera trouvé pendant les fouilles qui suivront ?

En fait, je pense vous faire une fausse joie, ça va paraître dur à croire, mais je n'ai rien trouvé !!
Ma question fait suite à de nombreux débats sur les forums de détection de loisir, où chacun se demande ce qu'il doit faire ou

ce qu'il fera s'il trouve un trésor. Certains en ont déjà trouvé, mais malheureusement, je ne suis pas de ceux-là... je ne désespère pas !!! J'ai débuté la prospection de loisir il y a un an et je me dis que forcément un jour ça sera mon tour, d'où mon intérêt pour cette question !

Je pense qu'il faut se préparer à cette éventualité pour ne pas faire n'importe quoi quand ça arrivera.

Je ne suis toujours pas convaincu par ce que vous dites, car il n'y a que vous qui le dites. Je n'ai rien trouvé ailleurs, ni texte, ni exemples...

Cordialement

SOUZIX



Bonjour !
Vous êtes en France, pays supposé de droit latin et non de droit coutumier mais malheureusement affligé de pratiques juridiques qui peuvent changer l'interprétation d'un texte de loi du tout au tout. Par ailleurs, un texte de loi n'est jamais exhaustif de toutes les situations, ce qui rajoute une couche d'interprétation. En pratique, il est nécessaire que la fouille soit faite par des archéologues si la trou-

aille le mérite... mais le statut de ce qui n'est pas excavé est flou car le texte de loi n'en parle pas.

Nous avons déjà géré une quarantaine de trésors au fil des années mais n'avons jamais eu le cas de gérer une trouvaille non encore complètement excavée. Si cela devait advenir, nous mettrions en place un protocole d'accord avec les DRACs avant de donner les informations et d'organiser une réunion avec le découvreur.



Mon collègue Samuel Gouet avec qui je discutais du sujet me rappelle que le cas du Trésor des Sablons où les archéologues ont trouvé des monnaies dans les remblais où les inventeurs avaient trouvé les leurs. Le jugement a fait partager l'ensemble de la trouvaille (y compris les monnaies trouvées par les archéologues) entre les inventeurs et la ville (propriétaire du terrain). Les inventeurs ont finalement pu vendre ce qui leur revenait. On a donc là un cas qui pourrait faire jurisprudence si la situation se présentait.

Néanmoins, nous serions partisans, afin que tout soit clair, dans un cas de découverte importante non complètement exca-

FAUT-IL EXCAVER COMPLÈTEMENT UN TRÉSOR ?

vée de fixer par écrit les règles du jeu avant toute déclaration. Un bon accord avant vaut mieux que des discussions embrouillées après... Il n'y a jamais d'urgence à excaver complètement un trésor... cela fait des siècles qu'il attend, il peut encore le faire quelques mois.

Michel Prieur



Bonjour !

Pour en revenir à votre idée de fixer les règles par écrit avant toute déclaration, je ne vois pas comment car la loi est la loi, si une découverte est faite, l'inventeur se doit de déclarer en mairie, qui fait suivre aux services archéologiques ; etc, etc... Je ne vois pas comment dans ce cas l'inventeur pourrait stipuler qu'il est aussi l'inventeur de ce qui pourrait être encore sous terre ? Vous prenez l'exemple du Trésor des Sablons : «... le jugement...» > Jugement = procès... vous voyez qu'il ne faut pas trop s'exposer, ça dérape de suite...

Une dernière question : est-ce vrai que depuis le Trésor de Boucq quasiment aucun trésor découvert au détecteur n'a été déclaré ?

Cordialement

SOUZIX



Bonjour !

Aucun trésor détecteur déclaré depuis l'affaire de Boucq ? Aucune idée mais excellente question, j'espère que nous aurons un lecteur ayant accès aux statistiques des DRACs qui pourrait répondre à cette question. Il est malheureusement certain que la publicité faite autour du scandale de la spoliation et condamnation des deux inventeurs de Boucq a fait depuis disperser et disparaître sans relevé scientifique plus d'un trésor.

Plus précisément... c'est tout l'intérêt d'avoir un intercalaire - nous et nos avocats - entre l'inventeur de bonne foi et

les autorités. Nous pouvons contacter les autorités locales, les DRACs, en expliquant que quelqu'un nous signale dans son jardin - terrain - forêt... X ... un affleurement de monnaies dont en pièce jointe quelques photos ; que ledit quelqu'un nous a écrit car il veut être sûr que ce qui va être découvert lui appartiendra dans le respect de la loi s'il demande une fouille scientifique de sauvetage... si on nous répond oui, tout se passera par courrier, nous aurons un accord officiel, s'il y a le moindre doute, je demande une réunion avec notre avocat et les cartes seront mises sur la table par écrit.



Si le représentant local de l'autorité nous répond non, pas de problème, nous passerons à l'échelon supérieur et reposerons la même question : il finira bien par y avoir quelqu'un dans la chaîne qui remonte jusqu'au ministre de la Culture pour comprendre que la loi, la logique et le bon sens se conjugent pour

PROTÉGER LES DROITS DES INVENTEURS

qu'effectivement ce qui n'est pas encore excavé soit propriété de l'inventeur du trésor et du propriétaire du terrain.



Nous sommes bons citoyens, nous voulons préserver l'information scientifique mais des histoires du genre de celle de la [grotte Chauvet](#)... pas avec nous ! Pour ceux qui auraient le moindre doute à ce sujet, nous avons déjà, en son temps, porté plainte contre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour des actes commis par un directeur de thèse dans l'exercice de sa fonction. Oui, nous avons gagné... pour l'honneur, et la carrière du personnage a pris quelques cinq ans de retard.

Personne n'a besoin d'un trésor pour vivre et un trésor peut rester sous terre jusqu'à ce que ce que tout soit clair. Un trésor monétaire, c'est un bon placement : entre un trésor déclaré officiellement, bien publié et bien présenté à la vente et un trésor clandestin éclaté au noir sous le manteau, la différence de prix peut faire entre un facteur 5, cas normal et un facteur 200... comme un certain trésor du Haut Moyen-âge qui défraya la chronique : 1000 monnaies payées 25.000 francs en espèces à des détectomanes incultes et ensuite proposées 5.000 francs chacune aux collectionneurs... certes, le professionnel n'a pas vendu les mille mais il a essayé...

Michel Prieur

Vous seriez un très bon intermédiaire je pense aussi, donc je penserais à vous ou vous recommanderais si l'occasion se présentait !

Et vous avez tout à fait raison, pour mon cas personnel en tous cas : j'ai une bonne situation, donc je ne compte pas sur un trésor pour vivre ! De plus, mon principal intérêt est la préservation de l'information scientifique !

J'aimerais aussi éviter de prendre un procès sur le dos pour le simple fait d'avoir utilisé un détecteur de métaux...

Vive le système anglais, j'espère qu'on y arrivera bientôt...

Je vous propose un lien vers un article du monde paru hier, extrêmement intéressant !

Est-ce le début d'une vraie prise de conscience ? Espérons...

Cordialement

SOUZIX



Bulletin numismatique version internet, mode d'emploi :

Dans la version PDF que vous avez à l'écran, tous les liens internet fonctionnent directement par simple clic et la plus grande partie des images sont doublées par une version plein écran mise en ligne sur le net. Il vous suffit donc de cliquer sur n'importe quelle image pour obtenir cette même image en grand format.

Vous pouvez enregistrer une copie intégrale de la BN en PDF (cliquez sur « enregistrer copie »), puis la transmettre en pièce jointe par courriel ou la garder sur votre disque dur pour consultation ultérieure.

POUR UNE VERSION PAPIER, IMPRIMEZ LE PDF, EN NOIR ET BLANC OU EN COULEURS

